F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

WO/GA/58/7
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 27 MAI 2025

Assemblée générale de l'OMPI

Cinquante-huitième session (27e session ordinaire)
Genève, 8 – 17 juillet 2025

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP) ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

établi par le Secrétariat

1. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est réuni deux fois depuis la cinquante-septième session (31e session extraordinaire) de l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) tenue du 9 au 17 juillet 2024. La trente-troisième session du CDIP s'est tenue du 9 au 13 décembre 2024 et la trente-quatrième session du CDIP s'est tenue du 5 au 9 mai 2025. Les deux sessions se sont déroulées sous une forme hybride.

2. Le CDIP a décidé que les résumés présentés par la présidente des trente-troisième et trente-quatrième sessions, ainsi que le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, constitueraient le rapport du comité à l'Assemblée générale de l'OMPI.

3. En conséquence, le présent document contient lesdits résumés et ledit rapport.

4. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement" (document WO/GA/58/7).

[Les résumés et le document CDIP/34/2 suivent]

F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 DÉCEMBRE 2024

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-troisième session
Genève, 9 – 13 décembre 2024

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

1. La trente-troisième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 9 au 12 décembre 2024 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 96 États membres et 23 observateurs. La session a été ouverte par M. Daren Tang, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Cette session était présidée par Son Excellence Mme Pimchanok Vonkorpon Pitfield, ambassadrice et représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'OMPI.

2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/33/1 Prov.2.

3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a examiné l'accréditation des observateurs figurant dans le document CDIP/33/5. Le comité a décidé d'admettre, en qualité d'observateur ad hoc, une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir The Chamber for the Protection of Copyright of Artists, Creators and Performers (SIIP) (Chambre pour la protection du droit d'auteur des artistes, des créateurs et des interprètes) de l'Ouzbékistan.

4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales. Les délégations ont réitéré leur soutien et pris acte des efforts permanents déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement. Elles ont en outre réitéré leur volonté de participer activement et d'apporter leur contribution à l'ordre du jour de la présente session et ont fait part de leur souhait de faire avancer les travaux du comité.

5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

5.1. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/33/2. Les États membres ont partagé leurs données d'expériences concernant diverses activités

d'assistance technique menées dans leur pays respectif. Ils ont également accueilli favorablement la structure actualisée du rapport et se sont également félicités des efforts déployés par le Secrétariat pour simplifier la présentation des informations. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et dans ses annexes.

5.2. Rapports sur l'état d'avancement des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement, qui font l'objet du document CDIP/33/3. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces projets. Le comité a approuvé les points ci-après :

i. une prolongation, pour une durée de six mois, du délai de mise en œuvre du projet relatif à la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique; une prolongation, pour une durée de quatre mois, du délai de mise en œuvre du projet du relatif à la systématisation des données statistiques et à la conception et la mise en œuvre d'une méthodologie pour l'élaboration d'évaluations de l'incidence de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle; et une prolongation, pour une durée de trois mois, du délai de mise en œuvre du projet intitulé "Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement", à chaque fois sans incidence budgétaire;

ii. la proposition de mise à jour du calendrier de mise en œuvre des projets ci-après : a) Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA); et
b) Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle, à chaque fois sans incidence budgétaire et sans prolongation du délai de mise en œuvre.

5.3. Rapport d'achèvement de la phase II du projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels, qui fait l'objet du document CDIP/33/6. Le comité a pris note des données d'expériences partagées par les pays bénéficiaires et des informations contenues dans ce document. Les délégations se sont félicitées de la mise en œuvre réussie du projet.

5.4. Rapport d'évaluation de la phase II du projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels, qui fait l'objet du document CDIP/33/7. Le comité a pris note des informations figurant dans le document et a prié le Secrétariat d'intégrer les résultats issus de la mise en œuvre de ce projet dans les activités régulières de l'OMPI et de le tenir informé.

5.5. Rapport de l'évaluation de l'impact du projet relatif à l'accès et à l'appui aux bases de données spécialisées, qui fait l'objet du document CDIP/33/8. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et a remercié l'évaluateur pour son rapport exhaustif. Le comité s'est félicité du fait que le projet avait considérablement amélioré l'écosystème de l'innovation dans les pays bénéficiaires et qu'il se soit étendu à d'autres pays dans le monde. Cette évolution a permis de mieux faire connaître la propriété intellectuelle, de mieux la protéger et d'accroître la création de valeur en la matière, garantissant ainsi l'impact à long terme du réseau des Centres d'appui à la technologie et l'innovation (CATI). Le Secrétariat est encouragé à utiliser les constatations et les conclusions du rapport.

5.6. Rapport d'examen du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux instruments permettant d'élaborer des propositions de projet efficaces au titre du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/33/9. Le comité a pris

note des informations contenues dans le document. Les délégations ont souligné la réussite du projet en matière d'intégration de ses résultats et de fourniture aux États membres des formations et du matériel personnalisés sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets du Plan d'action pour le développement. Le comité a demandé au Secrétariat d'octroyer les ressources nécessaires pour continuer d'intégrer les résultats du projet dans ses travaux, et pour tenir ces résultats à jour et visibles. Le comité a en outre demandé d'effectuer un examen de la méthodologie et des résultats du projet en 2027.

6. Au titre du point 5.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

6.1. Compilation des thèmes proposés par le Secrétariat pour les futurs webinaires consacrés à l'assistance technique (CDIP/33/INF/3). Le comité a accueilli favorablement les deux thèmes proposés pour l'organisation des webinaires en 2025.

6.2. Rapport sur les webinaires consacrés à l'assistance technique (CDIP/33/15). Le comité s'est félicité de l'organisation réussie des deux webinaires, ainsi qu'il est indiqué dans le document CDIP/33/15, et a pris note des informations fournies dans ce document.

6.3. Examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, contenu dans le document CDIP/33/4. Le comité a remercié les évaluateurs pour la qualité du rapport et a pris note des observations formulées par les délégations. Le comité est convenu de poursuivre la discussion sur l'examen extérieur à sa prochaine session. Pour faciliter la discussion, le comité a demandé au Secrétariat d'établir un document détaillant l'état d'avancement de chaque recommandation ainsi que les exigences nécessaires à leur mise en œuvre.

7. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

7.1. Poursuite des délibérations relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées – proposition mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, qui fait l'objet du document CDIP/29/6. Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, à sa prochaine session.

7.2. Informations actualisées sur la stratégie d'amélioration future de WIPO Match, qui fait l'objet du document CDIP/33/10. Le comité a accueilli favorablement la stratégie actualisée et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre, en gardant à l'esprit les synergies avec d'autres bases de données. Les progrès relatifs à WIPO Match seront présentés dans le cadre du Rapport sur l'état d'avancement des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement. Une évaluation sera soumise au comité à sa deuxième session en 2027.

7.3. Proposition de projet sur la mise en œuvre de services de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur, soumise par la Namibie, telle qu'elle figure dans le document CDIP/33/11. Le comité a approuvé le projet et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

7.4. Proposition révisée concernant le projet de création d'un observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI, soumise par le Brésil, telle qu'elle figure dans le document CDIP/33/12 Rev. Le comité a approuvé le projet révisé, compte tenu des observations formulées par les États membres, et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

7.5. Proposition révisée concernant le projet visant à donner aux jeunes musiciens lusophones les moyens de vivre de la musique à l'ère du streaming musical, soumise par l'Angola, le Brésil, Cabo Verde et le Portugal, telle qu'elle figure dans le

document CDIP/33/14 Rev. Le comité a approuvé le projet révisé, compte tenu des observations formulées par les États membres, et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

7.6. Proposition révisée concernant le projet visant à mettre à l'honneur les examinateurs en propriété intellectuelle dans le monde, présentée par l'Arabie saoudite, telle qu'elle figure dans le document CDIP/33/13 Rev. Le comité a approuvé le projet révisé, compte tenu des observations formulées par les États membres, et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

7.7. Résumé du "Guide de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle liées aux applications mobiles et aux médias sociaux", contenu dans le document CDIP/33/INF/2. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

7.8. Le comité a suivi l'exposé présenté par le Secrétariat sur le thème "Service IP EdTech : réduire les disparités en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle entre les États membres". Le comité a pris note des informations présentées dans l'exposé.

8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté un exposé intitulé "Incidence de l'intelligence artificielle sur la propriété intellectuelle et le développement", dirigé par M. Kenichiro Natsume, sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure et des plateformes. Certaines délégations ont souligné le rôle joué par la propriété intellectuelle dans la promotion de solutions fondées sur l'intelligence artificielle pour relever les défis sociétaux ou ont insisté sur l'importance d'un développement éthique, transparent et durable de l'intelligence artificielle pour accélérer le progrès en faveur du développement durable, promouvoir l'innovation et renforcer les écosystèmes locaux d'intelligence artificielle comme moyen de préserver la dignité humaine, l'égalité et la justice. M. Natsume a remercié les États membres pour leur appui et leurs suggestions en vue de faire progresser les discussions sur l'intelligence artificielle au sein de l'OMPI.

9. Au titre du point 8 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.

10. Le comité a noté que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (A/62/12), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l'enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

11. Le présent résumé constituera le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]

F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 9 MAI 2025

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-quatrième session
Genève, 5 – 9 mai 2025

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

1. La trente-quatrième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 5 au 9 mai 2025 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 92 États membres et 27 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a élu Son Excellence Mme Pimchanok Vonkorpon Pitfield, ambassadrice et représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'OMPI, présidente; M. Mohamed Adel Mohamed Hassanin, premier secrétaire, Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et M. Rodrigo López Tovar, deuxième secrétaire, Mission permanente du Mexique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, vice-présidents, pour une période d'un an, pour un mandat prenant effet à la trente-quatrième session du CDIP.

3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/34/1 Prov.3.

4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, les délégations ont fait des déclarations générales soulignant l'engagement sans faille et les activités de l'OMPI en faveur de la mise en œuvre et de l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement, ainsi que les efforts déployés par l'Organisation pour aligner ses activités sur les principes du Plan d'action pour le développement. Les États membres ont salué les initiatives et les projets d'assistance technique et de renforcement des capacités menés par l'OMPI, qui touchent un large éventail de parties prenantes et procurent des avantages concrets dans diverses régions. Les délégations se sont également félicitées de la convocation de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement sur le thème "Le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation s'agissant de relever les défis mondiaux en matière de santé publique :

favoriser le transfert de technologie et les partenariats", tenue le 5 mai 2025, et ont salué son succès du point de vue de la qualité des exposés, de l'organisation et des dispositions logistiques.

5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

5.1. Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/34/2. Le rapport a été présenté par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national, au nom du Directeur général. Il a déclaré que, tout au long de l'année 2024, l'Organisation a œuvré avec diligence pour la prise en considération du Plan d'action pour le développement dans tous les secteurs de l'OMPI, tout en alignant ses travaux sur le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. En réponse aux déclarations, M. Kleib s'est félicité du soutien des États membres. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et dans ses annexes.

5.2. Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, qui figure dans le document CDIP/34/3. Le rapport a été présenté par M. Edward Kwakwa, sous-directeur général du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. M. Kwakwa a indiqué que, en 2024, dans le cadre de son mandat, l'OMPI s'est pleinement engagée dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ce qui concerne les activités et initiatives entreprises individuellement par l'OMPI et les activités entreprises par l'OMPI dans le cadre du système des Nations Unies. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document.

6. Au titre du point 5.i) de l'ordre du jour, le comité a passé en revue l'Examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (document CDIP/33/4 Corr.) et la Réponse du Secrétariat concernant l'état des recommandations de l'examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI (document CDIP/34/8). Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur l'examen extérieur et l'état des recommandations à sa prochaine session. Les propositions concernant la catégorie B – Recommandations qui méritent un examen approfondi, et la catégorie C – Recommandations qui sont déjà prises en considération dans les activités de l'OMPI, mais qui méritent un examen approfondi, telles qu'elles figurent dans le document CDIP/34/8, devraient être envoyées au Secrétariat le 4 août 2025, au plus tard, pour être examinées à la prochaine session du comité.

7. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

7.1. Poursuite des délibérations relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées – Proposition mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, qui font l'objet des documents CDIP/29/6 et CDIP/29/6 Corr. Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, à sa prochaine session.

7.2. Proposition de projet révisée relative à l'élaboration de stratégies et d'outils de lutte contre le commerce transfrontière de marchandises de marque contrefaites dans les pays en développement soumise par le Royaume-Uni, faisant l'objet du document CDIP/34/4 Rev. À la demande de la délégation du Royaume-Uni, le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur la proposition de projet révisée à sa prochaine session.

7.3. Proposition de projet révisée relative à la promotion du développement du tourisme festivalier au moyen de la propriété intellectuelle présentée par l'État plurinational de Bolivie et coparrainée par l'Inde, figurant dans le document CDIP/34/5 Rev.2. Le comité a approuvé le projet révisé sur la base des observations formulées par les États membres

et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre, comme prévu dans le descriptif du projet.

7.4. Compilation des thèmes proposés par les États membres à examiner au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement", qui fait l'objet du document CDIP/34/9. Le comité est convenu d'examiner le thème "Renforcer et moderniser les offices de propriété intellectuelle pour assurer leur résilience, leur efficacité, leur accessibilité et leur préparation aux crises à l'ère du numérique" à sa trente-cinquième session, le thème "Propriété intellectuelle et économie de la création : protéger les œuvres de création à l'ère du numérique, y compris l'impact de l'IA" à sa trente-sixième session, le thème "Le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement socioéconomique" à sa trente-septième session, et le thème "Former à la propriété intellectuelle et cultiver les talents en matière de propriété intellectuelle : données d'expérience nationales" à sa trente-huitième session. Le comité a également demandé au Secrétariat de mettre à jour la liste des thèmes avec les contributions restantes reçues.

7.5. Compilation des sous-thèmes proposés par les États membres pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, qui fait l'objet du document CDIP/34/10. Le comité a décidé que le thème pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement devant se tenir en 2027 sera "Libérer un écosystème de propriété intellectuelle propice à l'innovation : PME, financement de la propriété intellectuelle et développement", tandis que le thème de la conférence qui se tiendra en 2029 sera "Propriété intellectuelle et tourisme". Un certain nombre de délégations ont prié le Secrétariat d'organiser en marge de la session du comité en 2025, une manifestation sur le thème "20 ans de Plan d'action de l'OMPI pour le développement".

7.6. Résumé du "Système de normalisation, d'enrichissement et d'analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation à l'appui de l'élaboration de politiques (version 2.0)", qui fait l'objet du document CDIP/34/INF/2. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et approuvé, sans incidence budgétaire, une prolongation de trois mois (jusqu'à la fin de décembre 2025) de la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la systématisation des données statistiques et à la conception et la mise en œuvre d'une méthodologie pour l'élaboration d'évaluations de l'incidence de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle (document CDIP/26/4).

7.7. Résumé de la cartographie de brevets sur le thème "Santé et sécurité au travail", qui fait l'objet du document CDIP/34/INF/3. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

7.8. Résumé de l'étude exploratoire sur le thème "Intersection entre la sécurité et la santé au travail et la propriété intellectuelle", qui fait l'objet du document CDIP/34/INF/4. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

7.9. Le comité a suivi un exposé du Secrétariat intitulé "La propriété intellectuelle en tant qu'élément clé de l'activité économique : initiatives de l'OMPI en faveur des PME". Cette présentation a donné un aperçu des programmes, services et initiatives conçus pour aider les entreprises à exploiter efficacement les actifs de propriété intellectuelle. Le comité a pris note des informations contenues dans l'exposé.

8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement" :

8.1. Le comité a examiné le thème "Propriété intellectuelle et système judiciaire – Renforcement des capacités et des compétences". Il a suivi l'exposé du Secrétariat,

placé sous la direction de M. Marco Aleman, sous-directeur général chargé du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, et les témoignages de membres du système judiciaire et de représentants d'offices de propriété intellectuelle en Égypte, en Lettonie, au Panama, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie. Les délégations ont fait part de leurs données d'expérience nationales, de leurs programmes de renforcement des capacités et de leurs initiatives de formation judiciaire visant à améliorer la compréhension et l'application des droits de propriété intellectuelle dans leurs systèmes judiciaires. Les États membres ont salué le travail de l'OMPI dans ce domaine et souligné qu'il était important de renforcer les compétences judiciaires en matière de propriété intellectuelle.

8.2. Le comité a réexaminé le thème "Femmes et propriété intellectuelle". Le comité a pris note du rapport "Compilation et partage des données" (document CDIP/34/6) et du rapport "Activités internes et externes, orientation stratégique" (document CDIP/34/7). Les délégations ont suivi un exposé présenté par Mme Isabella Springmuhl Tejada, créatrice de mode guatémaltèque et fondatrice de la marque Down to Xjabelle, puis les témoignages vidéo d'entrepreneuses d'Égypte, d'Indonésie et de Namibie, qui ont partagé leur expérience professionnelle et expliqué comment la propriété intellectuelle les avait aidées à augmenter leur visibilité, à protéger l'innovation et à accéder à de nouveaux marchés.

9. Au titre du point 8 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture. En particulier, le comité est convenu des points suivants :

- Les propositions de thèmes pour les webinaires sur l'assistance technique qui se tiendront en 2026 doivent être envoyées au Secrétariat avant le 4 août 2025.

- Les propositions concernant la catégorie B – Recommandations qui méritent un examen approfondi, et la catégorie C – Recommandations qui sont déjà prises en considération dans les activités de l'OMPI, mais qui méritent un examen approfondi, telles qu'elles figurent dans la réponse du Secrétariat sur l'état d'avancement des recommandations de l'examen externe indépendant de l'assistance technique de l'OMPI (document CDIP/34/8), devraient être envoyées au Secrétariat le 4 août 2025, au plus tard, pour être examinées à la prochaine session du comité.

10. Le comité a fait observer que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (A/62/12), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l'enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

11. Le présent résumé, assorti du résumé présenté par la présidente de la trente-troisième session du comité et du rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, figurant dans le document CDIP/34/2, constituera le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]

F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

CDIP/34/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 5 MARS 2025

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-quatrième session
Genève, 5 – 9 mai 2025

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement pour 2024. Ce quinzième rapport donne une vue d'ensemble des activités menées par l'OMPI aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et de son intégration dans les programmes correspondants de l'Organisation.

2. Suivant la nouvelle structure adoptée lors de la vingt-huitième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), ce rapport décrit la mise en œuvre et l'intégration du Plan d'action pour le développement, regroupées sous les principaux domaines de travail de chaque secteur de l'OMPI : Développement régional et national; Brevets et technologie; Marques et dessins et modèles; Droit d'auteur et industries créatives; Infrastructures et plateformes; Défis mondiaux et partenariats; Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation; et Administration, finances et gestion. Chaque partie du rapport donne une vue d'ensemble des travaux du secteur liés à la propriété intellectuelle et au développement, fait le point sur les travaux des organes compétents de l'OMPI et offre un aperçu des projets du Plan d'action pour le développement en cours et intégrés dans ces domaines de travail.

3. Ce rapport fait également suite à la décision du comité de lier les recommandations du Plan d'action pour le développement aux résultats escomptés et de les présenter ainsi à l'annexe I du Rapport annuel du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, comme indiqué au paragraphe 8.3 du résumé présenté par le président de la vingt-deuxième session. L'annexe II présente une liste des projets du Plan d'action pour le développement à compter de 2024.

INTRODUCTION

4. Dans un contexte mondial toujours plus complexe, le Plan d'action pour le développement reste au cœur de la mission de l'OMPI, en ce qu'il garantit la pleine intégration des considérations de développement dans les travaux et activités de l'Organisation. Depuis son adoption, le Plan d'action pour le développement a favorisé un engagement continu en faveur de la concrétisation des politiques générales, permettant ainsi la mise en place d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle plus inclusif et plus efficace. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI pour 2022-2026[1] vient encore renforcer cet engagement en approfondissant la collaboration avec les États membres et en élargissant les efforts déployés en vue d'optimiser le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement durable, étant donné qu'elle reste un moteur essentiel de progrès dans toutes les régions.

5. Au cours de l'année écoulée, l'OMPI a davantage mis l'accent sur l'amélioration de ses approches (stratégies/démarches) visant à améliorer l'impact de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement. Grâce au renforcement de la coordination entre ses secteurs, l'Organisation a mis en œuvre des initiatives plus adaptées aux besoins. L'engagement au côté des États membres s'est également intensifié, l'accent étant mis sur un soutien pratique adapté aux priorités nationales et régionales. L'OMPI a également élargi sa collaboration avec les petites et moyennes entreprises (PME), les femmes, les jeunes, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales, en les aidant à utiliser efficacement la propriété intellectuelle pour favoriser la croissance et le développement.

6. Par son engagement à mettre la propriété intellectuelle à la portée de tous, à travailler avec des partenaires et à se concentrer sur l'impact, l'OMPI continue de démontrer que la propriété intellectuelle n'est pas seulement une construction juridique, mais un puissant catalyseur de progrès économique, culturel et sociétal dans le monde entier. Le présent document met en évidence les principaux jalons et les résultats des travaux de l'OMPI au cours de l'année considérée, en illustrant la manière dont l'Organisation a davantage intégré la dimension du développement dans ses travaux, contribuant ainsi à un écosystème mondial de l'innovation plus dynamique et plus équitable.

I. SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET NATIONAL

7. Le Secteur du développement régional et national (RNDS) continue de jouer le rôle de passerelle de l'Organisation pour les États membres, en soutenant les efforts que ceux-ci déploient pour tirer parti d'une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle en vue de favoriser la croissance et le développement. Par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMPI, des divisions régionales et des bureaux extérieurs, le secteur a amélioré l'ampleur de l'impact que peuvent avoir sur le développement les initiatives de l'OMPI menées sur le terrain. En outre, l'équipe chargée des projets du Secteur du développement régional et national a poursuivi ses efforts d'expérimentation de nouvelles méthodes de mise en œuvre d'initiatives de coopération stratégiques urgentes liées à la propriété intellectuelle afin de promouvoir la collaboration avec de nouvelles communautés, de nouveaux groupes d'intérêt et de nouveaux partenaires et de se rapprocher des principales parties prenantes, telles que les PME, les entrepreneurs, les femmes et les jeunes. La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement continuera de faciliter la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action et de s'assurer que ces recommandations et les principes du Plan d'action sont intégrés de manière durable dans l'ensemble des travaux de l'Organisation liés au développement.

---

[1] Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

8. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le secteur ont continué de répondre aux recommandations du Plan d'action pour le développement. Ces initiatives, axées sur la demande et le développement, couvrent un large éventail de domaines de la propriété intellectuelle et comprennent, entre autres, des activités de formation et de renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle, des campagnes de sensibilisation, la facilitation des dialogues de politique générale, l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et l'assistance législative. En voici quelques exemples : i) la Conférence régionale africaine de la jeunesse sur la propriété intellectuelle intitulée : "*Des idées à l'impact : le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de l'innovation et de la créativité des Jeunes pour le développement durable*"[2]; ii) la réunion régionale virtuelle arabe sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle (IA)[3]; iii) mentorat visant à autonomiser les créatrices et entrepreneuses créatives du secteur de la musique[4]; iv) cours en ligne sur les perspectives en matière d'égalité hommes-femmes dans le domaine de la gestion et des fonctions des offices de propriété intellectuelle en Amérique latine[5]; et v) un atelier régional à l'intention d'offices sélectionnés d'Europe orientale et des régions environnantes membres du système de Madrid axé sur le passage à l'échange de données en langage XML (eXtensible Markup Language) et la mise en œuvre de l'interface de programmation d'applications Web (API)[6].

9. Dans le cadre du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 de l'OMPI, les États membres ont approuvé le nouveau fonds de reconstruction afin d'assurer la continuité des projets et des activités lancés au titre de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 par l'OMPI. En 2024, le fonds de reconstruction a continué de mettre en œuvre des projets et des activités à fort impact qui utilisent la propriété intellectuelle comme catalyseur du développement social et économique et renforcent l'autonomie des parties prenantes. Parmi ces projets figure un projet mené en Roumanie visant à soutenir la reprise après la pandémie de COVID-19 grâce à la promotion des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et à renforcer les capacités et les compétences de certaines communautés locales afin de protéger et de promouvoir leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles au moyen de la propriété intellectuelle.

10. À titre de contribution de l'Organisation au Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la période 2022-2031[7], le secteur a poursuivi son étroite collaboration avec les PMA en leur apportant une assistance liée à la propriété intellectuelle ciblée et spécifique au pays, afin de les aider à se préparer progressivement à leur

---

[2] La Conférence régionale a été organisée en collaboration avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, la Commission de l'Union africaine, le Centre de commerce international (CCI), l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), dans le cadre de l'accord tripartite de coopération OMPI-ARIPO-OAPI, avec le soutien financier de l'Office des brevets du Japon (JPO). Elle a réuni 123 participants venus de 43 pays africains.

[3] La conférence s'est tenue en coopération avec la Ligue des États arabes au profit des pays arabes qui en sont membres. Elle portait sur la question de l'intelligence artificielle et de ses effets sur la propriété intellectuelle et s'est intéressée à la manière dont la propriété intellectuelle pourrait être utilisée au mieux afin de favoriser le développement de l'IA.

[4] Cette initiative a profité aux femmes du secteur de la création de l'Asie du Sud, notamment du Bangladesh, de l'Inde, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka.

[5] Vingt-quatre membres du personnel d'offices de propriété intellectuelle d'Amérique latine ont participé à ce cours.

[6] De plus amples informations sur l'atelier sont disponibles à l'adresse suivante : base de données sur l'assistance technique : détails des activités.

[7] Ce nouveau Programme d'action pour la période 2022–2031 reconnaît l'importance vitale de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment des écosystèmes inclusifs et favorisant l'innovation, pour atteindre les objectifs de développement durable. Il contient des objectifs plus précis et des actions liées à la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.

reclassement via “l’éventail de mesures d’appui de l’OMPI au reclassement des PMA”[8]. En 2024, l’OMPI a fourni un soutien à l’Angola en vue de son reclassement et a progressé dans la mise en œuvre de programmes de soutien spécifiques à la République démocratique populaire lao et à Sao Tomé-et-Principe. L’assistance technique aux PMA en cours de reclassement couvre des domaines liés à la propriété intellectuelle tels que le renforcement du soutien au développement des écosystèmes nationaux de propriété intellectuelle et d’innovation, la modernisation des offices nationaux de propriété intellectuelle, la formation spécialisée des différentes parties prenantes, l’aide au renforcement des capacités technologiques et une série d’activités d’assistance technique portant sur l’utilisation de la propriété intellectuelle en vue de favoriser la compétitivité des entreprises et la diversification économique. Les consultations sont également en progrès avec d’autres PMA en cours de reclassement.

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

11. En 2024, 121 463 personnes ont bénéficié du programme de formation à distance de l’Académie, avec un total de 659 cours dispensés dans quelque 21 langues[9] par 264 formateurs. L’offre a été enrichie par des formations plus pratiques et davantage orientées vers les compétences pour les participants et utilisateurs très spécialisés. La deuxième édition du *cours d’encadrement sur la propriété intellectuelle*, *la science et l’innovation à l’intention des femmes scientifiques et innovatrices* a été organisée en collaboration avec l’Office coréen de la propriété intellectuelle et le programme L’Oréal-UNESCO pour les femmes et la science, offrant aux scientifiques femmes des possibilités de formation mixte en ligne et hors ligne en matière de propriété intellectuelle. Des *sessions de formation à l’intention des femmes dirigeantes d’entreprises numériques en Asie du Sud* ont été organisées en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), portant sur la manière dont les entrepreneurs peuvent utiliser la propriété intellectuelle pour créer un avantage concurrentiel. L’Académie a répondu à la demande continue d’adaptation, à l’intention de publics cibles nationaux, de ses outils d’apprentissage de niveau débutant et destinés aux jeunes, en s’appuyant sur des accords d’adaptation existants ou nouveaux avec 16 offices de propriété intellectuelle des États membres[10]. Par ailleurs, les troisième et quatrième éditions du *Cours OMPI-Harvard sur le droit des brevets et la santé publique mondiale* (cours PatentX) ont été ouvertes gratuitement à plus de 1 000 étudiants dans le monde.

12. L’Académie de l’OMPI a par ailleurs continué d’apporter son soutien aux universités dans diverses régions pour qu’elles puissent améliorer l’enseignement supérieur sur la propriété intellectuelle pour les jeunes, les femmes, les chefs d’entreprise et les PME, notamment en les aidant à mettre au point des cours, à disposer de ressources académiques sur la propriété intellectuelle, d’experts de l’OMPI et de professeurs internationaux. Les programmes conjoints de master ont représenté un autre volet essentiel des activités de l’Académie, qui s’adressent en particulier aux participants des pays en développement, des PMA et des pays en transition. En 2024, 14 programmes conjoints de master, dont trois nouveaux programmes[11], ont été proposés à 292 participants dans des universitaires partenaires. L’Académie de l’OMPI a organisé au total 23 cours d’été consacrés au droit de la propriété intellectuelle qui ont bénéficié à 1 956 participants dans 17 pays différents. En outre, la deuxième édition du colloque

---

[8] Cet éventail de mesures d’appui est disponible à l’adresse suivante : Mesures d’appui de l’OMPI au reclassement des PMA.

[9] Y compris dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe).

[10] Albanie, Arabie saoudite, Bulgarie, Cabo Verde, Croatie, Cuba, Géorgie, Kirghizistan, Mongolie, Oman, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine.

[11] Les nouveaux programmes conjoints de master sont dispensés en partenariat avec l’Université Tsinghua, en Chine, l’Université Maqsut Narikbayev au Kazakhstan et l’Université nationale de droit de Delhi en Inde.

organisé par l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)[12] s'est tenue en Afrique du Sud avec la coopération de l'Université du Cap, apportant un soutien à 73 enseignants et chercheurs en propriété intellectuelle originaires de 21 pays. Il convient de souligner que, durant la période examinée, 158 femmes ont achevé des programmes conjoints de master et 177 ont participé à des formations avancées et à des programmes dédiés aux cadres.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT

13. Dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé *"Propriété intellectuelle et développement"*, le comité a continué d'examiner un thème par session, sur la base de ceux proposés et convenus par les États membres[13]. Ce point de l'ordre du jour sert de plateforme pour un examen approfondi du thème retenu, couvrant les travaux de l'OMPI en cours et les orientations à venir dans le domaine en question. C'est aussi l'occasion pour les États membres de partager leurs données d'expérience et leurs attentes concernant les travaux et l'assistance technique de l'Organisation dans divers domaines de la propriété intellectuelle. Au cours de sa trente-deuxième session, qui s'est tenue du 29 avril au 3 mai 2024, le comité a examiné le thème *"Renforcement des capacités des universités en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle : transfert de propriété intellectuelle et de technologie".* Le comité a suivi l'exposé présenté par le Secrétariat[14], à la suite duquel les États membres ont souligné l'importance du rôle des universités et des instituts de recherche publics dans la formation d'un capital humain instruit et qualifié. Ils ont présenté leurs programmes, projets et autres initiatives à l'échelle nationale visant à aider les universités et les instituts de recherche publics à gérer et à commercialiser leurs actifs de propriété intellectuelle. Le comité a également réexaminé le thème "Les femmes et la propriété intellectuelle"[15] et étudié le rapport intitulé *"les femmes et la propriété intellectuelle : activités internes et externes, orientation stratégique"*[16]. À cet égard, les États membres ont fait part de leurs initiatives nationales visant à promouvoir la diversité et à faire progresser la participation des femmes dans l'écosystème de la propriété intellectuelle et ont encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre d'activités dans ce domaine, y compris l'organisation de séances d'échange d'informations sur les femmes et la propriété intellectuelle.

14. Lors de sa trente-troisième session, qui s'est tenue du 9 au 13 décembre 2024, le comité a débattu du thème *"Incidences de l'intelligence artificielle sur la propriété intellectuelle et le développement"*. À la suite de l'exposé présenté par le Secrétariat[17], certains États membres ont souligné le rôle joué par la propriété intellectuelle dans la promotion de solutions fondées sur l'intelligence artificielle pour relever les défis sociétaux afin d'accélérer les progrès en faveur du développement durable, promouvoir l'innovation et renforcer les écosystèmes locaux d'intelligence artificielle comme moyen de préserver la dignité humaine, l'égalité et la justice. En outre, le comité est convenu de discuter du thème de *"Propriété intellectuelle et système*

---

[12] Le colloque s'est tenu en marge de la deuxième Conférence africaine des universitaires spécialistes de la propriété intellectuelle, organisée par l'Académie de l'OMPI en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce et l'Université du Cap.

[13] À cet égard, afin de faciliter les discussions, une liste de sujets correspondant aux propositions des États membres a été établie et est mise à jour périodiquement. Les États membres sont invités à soumettre à tout moment leurs propositions de sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement. La liste est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/docs/roster-of-topics-on-ip-and-development.pdf.

[14] L'exposé du Secrétariat est disponible à l'adresse suivante : Renforcement des capacités des universités en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle : transfert de propriété intellectuelle et de technologie – Exposé présenté par le Secrétariat.

[15] En réponse à des demandes adressées au comité lors de ses vingt-sixième et trentième sessions.

[16] Le document CDIP/32/9 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=628277.

[17] L'exposé présenté par le Secrétariat est disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=639845.

judiciaire : renforcement des capacités et des compétences" dans le cadre du point de l'ordre du jour *"Propriété intellectuelle et développement"* lors de sa trente-quatrième session.

15. Comme convenu par le comité à sa vingt-neuvième session, et sur la base d'une proposition présentée par le groupe des pays africains d'organiser trois conférences internationales biennales supplémentaires sur la propriété intellectuelle et le développement, le Secrétariat a entamé en 2024 les préparatifs pour la tenue de la prochaine conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement à la présente session du CDIP. Le sous-thème de cette conférence, comme convenu par les États membres,[18] est "*Le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation face aux défis mondiaux de santé publique : encourager le transfert de technologie et les collaborations"*.

ÉLÉMENTS DE FLEXIBILITÉ DU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

16. La diffusion des informations contenues dans la base de données consacrée aux éléments de flexibilité[19] s'est poursuivie, telle que présentée dans le document CDIP/20/520[20] qui décrit, entre autres, les mesures de diffusion de ces informations. Cette base de données permet d'effectuer des recherches sur la transposition des éléments de flexibilité dans les lois nationales relatives à la propriété intellectuelle dans les ressorts juridiques sélectionnés. Comme convenu par le comité lors de sa dix-neuvième session en 2016, la page d'accueil de la base de données comporte des informations sur son mécanisme d'actualisation. Selon ce mécanisme, les États membres doivent faire part au Secrétariat, au moyen d'une communication officielle, des mises à jour intervenues dans leurs dispositions nationales en rapport avec les éléments de flexibilité inclus dans la base de données[21]. Les mises à jour notifiées sont immédiatement intégrées à la base de données, dans un nouveau champ intitulé "Mises à jour effectuées par les États membres". En 2024, aucune mise à jour n'a été notifiée par les États membres.

LES FEMMES ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

17. Durant la période considérée, l'OMPI a encouragé la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Suite à une décision du CDIP, une instance visant à sensibiliser à l'importance de l'autonomisation des femmes et de l'augmentation de leur participation à l'écosystème de la propriété intellectuelle a été mise en place lors d'une série de sessions d'échange d'informations sur le thème "Les femmes et la propriété intellectuelle". Une de ces sessions, intitulée *"Les femmes et les objectifs de développement durable"*, s'est tenue le 23 avril 2024[22], à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Elle a rassemblé des femmes entrepreneurs du Chili, d'Éthiopie, de Géorgie, du Liban, et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui ont participé à des projets menés par l'OMPI visant à encourager la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elles ont échangé sur leurs expériences et sur les savoirs acquis grâce à ces initiatives et ont souligné le rôle que la propriété intellectuelle a joué dans leur parcours entrepreneurial. La session a réuni

---

[18] La compilation des sous-thèmes proposés par les États membres pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement figure dans le document CDIP/31/12 Rev., accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=621473.

[19] La base de données a été créée en juin 2013, comme convenu par le comité lors de sa sixième session et est accessible à l'adresse suivante : Éléments de flexibilité dans le système de la propriété intellectuelle.

[20] Le document CDIP/20/5 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=387181.

[21] Les mises à jour notifiées par les États membres peuvent concerner : i) une modification de l'un ou de plusieurs articles figurant déjà dans la base de données; ou ii) un article inexistant dans la base de données, qui vient d'être adopté dans leur législation nationale et qui concerne des éléments de flexibilité contenus dans la base de données.

[22] De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : "Réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle : les femmes et les objectifs de développement durable".

plus de 200 participantes[23] de plus de 60 pays. Cette série de sessions continuera d'explorer d'autres aspects de ce thème.

18. Pendant la période considérée, l'équipe chargée des projets du Secteur du développement régional et national a mené à leur terme des projets visant à favoriser l'autonomie des *entrepreneuses* au Brésil, en Égypte et dans les Caraïbes. Au Brésil, le projet intitulé *"La propriété intellectuelle pour les femmes quilombola : promouvoir le patrimoine culturel et l'autonomisation économique"* a permis à 50 femmes entrepreneurs d'origine africaine d'exploiter la propriété intellectuelle en faveur de l'entrepreneuriat, de la préservation du patrimoine culturel et du développement socioéconomique. L'OMPI et le Gouvernement brésilien ont travaillé côte à côte avec elles pour explorer comment la propriété intellectuelle pourrait apporter de la valeur aux produits locaux et aux expressions culturelles locales. Le projet mené en Égypte intitulé *"Production de tally à Sohag (Égypte) – Propriété intellectuelle et entrepreneuriat féminin : donner aux femmes des communautés locales les moyens de se développer grâce à la propriété intellectuelle (marque collective)"* a accompagné plus de 50 entrepreneuses et artisanes travaillant dans la production de tally au sein des communautés locales en créant des liens durables entre leurs entreprises et la propriété intellectuelle. Le projet a abouti à la création d'une marque collective *"Tally Shandaweil"* et de 22 autres marques individuelles, intégrant la propriété intellectuelle à la préservation du patrimoine culturel et offrant certaines perspectives. La méthodologie utilisée pour le projet sera reproduite aux fins de soutenir des femmes d'autres communautés locales dans les régions du Siwa et du Sinaï de l'Égypte. Le projet régional sur *"la propriété intellectuelle à l'intention des femmes chefs d'entreprise dans les Caraïbes"* visait à favoriser l'autonomie des femmes dans trois pays : Belize, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, en facilitant la création de réseaux entre pairs, les partenariats et le partage des connaissances. La stratégie de mise en œuvre du projet comprenait un rapport d'évaluation des besoins, une formation et un mentorat sur mesure ainsi qu'un soutien personnalisé pour un groupe sélectionné d'entrepreneuses sur des questions techniques allant de la création et de l'enregistrement de la propriété intellectuelle à sa commercialisation. En outre, en novembre 2024, l'équipe chargée des projets du Secteur du développement régional et national a lancé le projet *"IP for Her – An IP Journey from Hand to Brand for Women Artisans"* a lancé le projet à Djibouti, qui bénéficiera à 35 artisanes sélectionnées, en leur permettant d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences, la protection, l'utilisation et la gestion de la propriété intellectuelle, et de tirer ainsi efficacement parti de la propriété intellectuelle et des stratégies commerciales pour améliorer leur artisanat et leur présence sur le marché.

19. Le secteur a également continué de mettre en œuvre divers projets régionaux à l'intention des *entrepreneuses.* Voici quelques exemples de ces initiatives : i) le projet en cours en Irak sur *"la propriété intellectuelle et l'esprit d'entreprise des femmes"*, qui vise à créer un système de soutien afin de faciliter la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle par les entreprises dirigées par des femmes dans les communautés locales et à établir des liens durables entre leurs entreprises de production et la propriété intellectuelle; ii) le projet *"Branding Support for Women-Led R-D and Enterprises to Empower Women through IP Knowledge"* (création de marques pour des entreprises et la recherche-développement dirigées par des femmes afin de favoriser l'autonomie des femmes grâce à la connaissance de la propriété intellectuelle) au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Viet Nam, dont l'objectif est d'enseigner la propriété intellectuelle aux bénéficiaires et de les accompagner sur des questions de propriété intellectuelle pertinentes pour leurs carrières, leurs entreprises et leurs intérêts; iii) le projet sur *"La gestion de la propriété intellectuelle pour les femmes faisant carrière dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) : troisième édition en Amérique latine et édition nationale au Brésil"*, qui vise à donner aux femmes exerçant une profession dans le domaine de la science, de la technologie, de

[23] Ce chiffre indique le nombre de participants ayant rejoint la séance via la plateforme. Il convient d'y ajouter un grand nombre de personnes ayant suivi les sessions sur Internet.

l'ingénierie et des mathématiques (STIM) des compétences en matière de propriété intellectuelle afin de leur permettre d'accroître la valeur de leurs créations en fonction de leurs besoins commerciaux; et iv) *"IP Management Clinics Project"* (Projet d'ateliers de gestion de la propriété intellectuelle) dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Ce projet soutient 19 entreprises dirigées par des femmes dans la région et leur donne les moyens de renforcer leurs connaissances et leur sensibilisation à la propriété intellectuelle. Il se trouve actuellement dans la phase des sessions de formation.

20. En novembre 2024, la publication *Women in Agribusiness Impact* a été achevée avec succès. Elle retrace les parcours inspirants de 31 entrepreneuses d'exception sélectionnées parmi les 120 participantes à la *Conférence régionale sur la propriété intellectuelle pour les femmes dans l'agro-industrie*[24] qui s'est tenue en mai 2023. Ces entrepreneuses ont bénéficié d'un mentorat et d'un accompagnement personnalisés axés sur l'utilisation efficace des concepts de la propriété intellectuelle dans la commercialisation de leurs actifs de propriété intellectuelle. La publication présente les réussites de ces femmes et met en évidence l'impact transformateur du programme de mentorat et d'accompagnement en matière de propriété intellectuelle sur leurs entreprises et leur épanouissement personnel. La publication *Women in Agrobusiness Impact* vise à promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement des entreprises et l'autonomisation. Elle a occupé une place importante lors de récents événements parallèles du CDIP et dans des activités connexes, soulignant la contribution significative de la propriété intellectuelle à l'autonomisation des femmes, à l'esprit d'entreprise et à la réussite économique.

ORGANES DE L'OMPI

21. Le secteur est le garant du Plan d'action pour le développement. La coordination dans tous les secteurs de l'Organisation du Plan d'action pour le développement permet la mise en œuvre et l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble de l'OMPI, sur la base des orientations émanant du CDIP.

22. Au cours de la période considérée, le CDIP s'est réuni à deux reprises, sous forme hybride : à l'occasion de sa trente-deuxième session, du 29 avril au 3 mai 2024, et de sa trente-troisième session du 9 au 13 décembre 2024. Les États membres ont continué d'exprimer leur engagement en faveur des travaux du CDIP et de la mise en œuvre des recommandations et des projets du Plan d'action pour le développement. Les sept propositions de projets suivantes ont été approuvées par le CDIP, ce qui porte à 62 le nombre total de projets approuvés fin 2024 :

i) proposition de projet présentée par le Royaume-Uni et la République tchèque sur le *"Renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise"*. Cette proposition de projet a été approuvée à la trente-deuxième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n°s 3, 4 et 10 du Plan d'action pour le développement;

ii) proposition de projet pilote présentée par le Royaume-Uni et la Géorgie sur le *"renforcement des capacités de formation à la propriété intellectuelle des établissements universitaires artistiques et créatifs afin de favoriser la créativité"*. Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trente-deuxième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n°s 1, 3 et 4 du Plan d'action pour le développement;

[24] Des informations détaillées sur la conférence sont disponibles à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=76488.

iii) proposition de projet présentée par les Philippines, le Brésil et l'État plurinational de Bolivie sur *"le maintien et le renforcement du rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social au moyen d'une approche globale du développement"*. Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trente-deuxième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n°s 1, 2, 4 et 10 du Plan d'action pour le développement;

iv) proposition de projet présentée par la Namibie sur les *"services de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur"*. Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trente-troisième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n°s 1, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement;

v) proposition de projet présentée le Brésil sur la *"création d'un centre de ressources et de prospectives pour les stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI"*. Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trente-troisième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n°s 1, 5 et 10 du Plan d'action pour le développement;

vi) proposition de projet présentée par l'Angola, le Brésil, Cabo Verde et le Portugal visant à *"Donner aux jeunes musiciens lusophones les moyens de vivre de leur musique à l'ère du streaming musical"*. Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trente-troisième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n°s 1, 4 et 11 du Plan d'action pour le développement;

vii) Proposition de projet présentée par l'Arabie saoudite sur le *"Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle"*. Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trente-troisième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n°s 1 et 11 du Plan d'action pour le développement.

23. Le processus d'évaluation indépendante des projets achevés du Plan d'action pour le développement demeure un outil essentiel pour permettre aux États membres d'évaluer l'efficacité et la rationalité de la mise en œuvre de ces projets et d'orienter les activités futures relatives au Plan d'action pour le développement. Le Secrétariat de l'OMPI a continué de tenir compte des recommandations découlant des évaluations, assurant ainsi que les recommandations convenues, formulées par les évaluateurs, sont dûment mises en œuvre. Le comité a examiné les rapports d'achèvement et d'évaluation finale indépendante de trois projets du Plan d'action pour le développement, à savoir a) *"identification et utilisation des inventions du domaine public"*; b) *"enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique"*[25]; et c) *"renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – Phase II".*

24. Le comité a également examiné le *"Rapport de l'évaluation de l'impact"* du projet intitulé *"Accès à des bases de données spécialisées et appui"*[26]. Les États membres ont reconnu la contribution substantielle du projet au renforcement de l'écosystème de l'innovation dans les pays bénéficiaires et ont apprécié son élargissement à d'autres pays du monde. Les progrès

---

[25] Lors de l'examen de l'achèvement de ce projet à sa trente-deuxième session, le comité est également convenu de le poursuivre, en approuvant une proposition de projet présentée par les Philippines, le Brésil et l'État plurinational de Bolivie sur le *"maintien et le renforcement du rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social au moyen d'une approche globale du développement*", tel que figurant dans le document CDIP/32/8 Rev. et accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=630655.

[26] Le document CDIP/33/8 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=637020.

accomplis dans le cadre de ce projet ont permis de mieux faire connaître la propriété intellectuelle, de renforcer sa protection et d'accroître la création de valeur, garantissant ainsi la viabilité à long terme du réseau des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

25. Douze projets du Plan d'action pour le développement étaient en cours en 2024, dont la mise en œuvre a été présentée au comité dans un *rapport sur l'état d'avancement*[27]. Lors de l'examen du *Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement*, le comité a remercié le Secrétariat pour la révision de la structure du document, qui a grandement contribué à simplifier la présentation des informations[28].

26. Le comité a salué et examiné le document intitulé *"Examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement"*[29]. Les États membres ont décidé de poursuivre son examen à la présente session du CDIP et ont demandé au Secrétariat d'établir un document détaillant l'état d'avancement de chaque recommandation ainsi que les exigences nécessaires à leur mise en œuvre.

27. En outre, le CDIP a pris note du huitième *Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées*[30], ainsi que de certains des résultats (études et guides) élaborés dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement.

PROJETS INTÉGRÉS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

28. On trouvera ci-dessous les éléments phares du travail effectué en liaison avec les projets du Plan d'action pour le développement :

i) *Création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle, projet rebaptisé "Projet relatif aux établissements de formation en propriété intellectuelle" :* l'Académie de l'OMPI a continué d'aider les États membres à renforcer leurs propres capacités de formation en matière de propriété intellectuelle en créant des institutions de formation de propriété intellectuelle autonomes, répondant à des objectifs et priorités nationaux spécifiques. À la fin 2024, 26 institutions nationales de formation en matière de propriété intellectuelle ont été créées, ainsi que deux institutions régionales sous l'égide de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Organisation africaine régionale de la propriété intellectuelle (ARIPO), qui ont bénéficié au total à 53 pays. À la fin de la période considérée, les institutions avaient organisé au total quelque 10 300 programmes et activités de formation pour plus de 650 000 participants. Vingt-deux modules de formation de formateurs ont été dispensés avec succès en 2024 à l'intention de plus de 700 participants originaires de 19 pays. Par ailleurs, l'Académie de l'OMPI s'est associée à des institutions de formation en matière de propriété intellectuelle pour mettre en œuvre 39 projets conjoints, touchant plus de 1 600 personnes, dont des entrepreneurs, des femmes, ainsi que des jeunes et des enfants issus de communautés autochtones. Le cours d'autoformation sur les stratégies de

---

[27] Le document CDIP/33/3 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=637071.
[28] Le document CDIP/33/2 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=637348.
[29] Le document CDIP/33/4 Corr. est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=639846.
[30] Le document CDIP/32/3 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=628927.

formation en propriété intellectuelle, disponible dans trois langues[31], a enregistré plus de 1 350 participants, alors que le réseau des institutions de formation en propriété intellectuelle, qui compte 28 membres actifs, a organisé sept événements en 2024, qui ont rassemblé au total plus de 800 participants, notamment une réunion régionale à l'intention des institutions de formation en propriété intellectuelle et des offices de propriété intellectuelle d'Amérique centrale.

ii) *Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés* : en facilitant l'utilisation des informations techniques et scientifiques issues des documents de brevet, ce projet permet de recenser les technologies appropriées pour répondre aux besoins de développement spécifiques des PMA et de renforcer les capacités nationales dans ce domaine. Des mesures ont été prises afin de renforcer les effets de ces projets sur le développement dans les pays et les communautés locales bénéficiaires. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des *"Projets pilotes relatifs à la facilitation du transfert de technologies appropriées dans les PMA aux fins du développement communautaire par l'intermédiaire des universités et des instituts de recherche"* qui ont été lancés en 2023 au Bhoutan et au Malawi. Des travaux préparatoires ont été effectués en vue du lancement d'un projet similaire au Cambodge début 2025. Afin d'affiner le modèle de projet sur la base des résultats et des enseignements tirés des projets pilotes susmentionnés, de nouvelles révisions ont été apportées et un nouveau modèle de projet relatif à la facilitation du transfert de technologies appropriées dans les PMA aux fins du développement communautaire a été mis au point. Des consultations et des préparatifs ont été menés en vue de reproduire ces projets dans le cadre du modèle révisé dans d'autres PMA bénéficiaires.

iii) *La base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)*[32] a continué de recueillir les activités d'assistance technique qui ont été menées à distance et sous forme hybride. Elle présente des informations relatives aux activités d'assistance technique de l'Organisation, grâce à la saisie des données relatives à différents programmes et secteurs de l'OMPI qui mènent des activités de coopération orientées vers le développement. En 2024, 1 037 activités d'assistance technique entreprises par l'OMPI ont été enregistrées, qui impliquaient des participants de pays en développement, de PMA et de pays en transition.

iv) *La liste des consultants (IP-ROC)* fournit des informations sur les consultants engagés pour entreprendre des activités d'assistance technique particulières au niveau national dans des pays en développement, des PMA et des pays en transition dans le domaine de la propriété intellectuelle[33]. Un consultant peut être un expert dans plusieurs domaines de la propriété intellectuelle et dans plusieurs langues. La fonction de recherche de la base de données permet de sélectionner des consultants par domaine de spécialisation et mission accomplie. La recherche d'un consultant peut notamment être effectuée à l'aide de divers critères : sexe, nationalité, langues, nom, compétence par domaine de propriété intellectuelle, pays bénéficiaire et année de la mission. La base de données IP-ROC comptait 2 602 experts et consultants actifs en 2024.

---

[31] Le cours est disponible en anglais, en espagnol et en arabe.

[32] IP-TAD fournit des informations sur les activités d'assistance technique entreprises par l'OMPI lorsque les pays bénéficiaires sont des pays en développement ou des PMA ou des pays en transition.

[33] Ces consultants ne travaillent pas au siège ou dans les bureaux extérieurs de l'OMPI.

v) *Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle, actuellement WIPO Match* : à la vingt-huitième session tenue en avril 2022, le Secrétariat a présenté pour examen au comité un document sur la *"Stratégie d'amélioration future de WIPO Match"*[34], exposant les principes sur la base desquels des ajustements seraient apportés à la finalité, aux objectifs et aux fonctionnalités de la plateforme WIPO Match. Une mise à jour de cette stratégie a par la suite été présentée pour examen par le comité à sa trente-troisième session tenue en décembre 2024, qui détaillait les améliorations techniques qu'il était proposé d'apporter à la plateforme WIPO Match[35]. Le comité s'est félicité de la stratégie actualisée et a prié le Secrétariat d'engager les travaux de mise en œuvre et de rendre compte des progrès accomplis dans son *Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement.* Le Secrétariat présentera une évaluation en 2027.
Depuis 2023, le Secrétariat a travaillé à la mise en œuvre de cette stratégie. L'un des résultats tangibles est l'élaboration et le lancement d'une page Web intégrée et conviviale appelée Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire[36], qui sert de point d'entrée à la plateforme WIPO Match et à d'autres ressources, matériels et outils liés au développement, tels que le catalogue du Plan d'action pour le développement sur les projets et les résultats, la Base de données sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), la liste des consultants en propriété intellectuelle (IP-ROC) et IP Advantage. Cette page vise à offrir un espace pour l'échange de connaissances, de données d'expériences et d'informations à l'appui d'initiatives efficaces de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire sur différents aspects de la propriété intellectuelle et de l'innovation. La plateforme WIPO Match, quant à elle, fait actuellement l'objet d'améliorations techniques et d'une restructuration dans le but de fournir davantage d'outils, de services et de fonctionnalités pour aider à obtenir de meilleurs résultats et un impact plus important.

vi) *Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés :* le succès des deux Tables rondes sur la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, qui ont eu lieu précédemment, a donné le ton aux travaux de l'Organisation dans ce domaine. Ces deux tables rondes ont permis de définir des groupes thématiques tels que l'innovation verte et agricole, le transfert de technologie, la gestion de la propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle et le passage au numérique, les économies créatives et l'intelligence artificielle dans la fourniture de services de propriété intellectuelle, ainsi que des défis, tels que le niveau d'exposition à la technologie, les ressources financières et humaines limitées et la nécessité d'encourager la participation du secteur privé, d'impliquer les décideurs et d'institutionnaliser l'évaluation de l'impact. Dans le cadre du système des Nations Unies, l'OMPI participe activement aux réunions du mécanisme interinstitutions pour la coopération Sud-Sud et triangulaire, organisées par Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

vii) *Outils pour l'élaboration de propositions de projets réussies dans le cadre du Plan d'action pour le développement* : à la suite de l'achèvement du projet, la nouvelle méthodologie de projet a été intégrée dans les travaux réguliers de l'OMPI,

---

[34] Le document CDIP/28/5 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=570471.
[35] Le document CDIP/33/10 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=636891.
[36] La page consacrée à la Coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire est accessible à l'adresse suivante : Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire.

notamment dans le Catalogue en ligne des projets du Plan d'action pour le développement[37], dans le Guide sur la gestion des projets du Plan d'action pour le développement[38], dans le cours à distance sur les projets réussis du Plan d'action pour le développement, dont 119 participants ont bénéficié en 2024, et dans les formations sur mesure sur le développement et la mise en œuvre de projets pour les États membres et d'autres parties prenantes intéressées. Lors de la vingt-neuvième session du CDIP, le comité a demandé au Secrétariat de procéder à un examen du projet en 2024. Le rapport d'examen a été examiné à la trente-troisième session du comité, au cours de laquelle les délégations ont souligné le succès du projet et ont demandé au Secrétariat de continuer d'intégrer ses résultats, en veillant à ce qu'ils restent à jour et visibles. En outre, le comité a prié le Secrétariat de procéder à un examen de la méthodologie et des résultats du projet en 2027.

viii) Les activités relevant du projet intitulé *Propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA* ont été intégrées dans le travail régulier du secteur et s'inscrivent dans l'assistance technique fournie dans les domaines de l'image de marque des produits et du développement des entreprises. En République démocratique populaire lao, par exemple, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a poursuivi l'initiative "One District One Products" (ODOP) et a aidé les petites entreprises à améliorer leurs opérations logistiques et commerciales. En 2024, l'OMPI a continu d'apporter son soutien au processus d'enregistrement de la marque ODOP. En conséquence, 23 produits ont fait l'objet d'un changement de marque et 26 demandes de marques au total ont été déposées. Au Bangladesh, l'OMPI a poursuivi la mise en œuvre d'un projet qui soutient les 20 plus importantes productrices de tapis "Rangpur Shataranji"[39]. Durant la période considérée, ces entreprises ont enregistré une énorme augmentation de la demande pour leurs produits grâce à l'utilisation de la marque collective enregistrée et à des marques individuelles permettant de commercialiser ces produits via différents canaux tels que les réseaux sociaux.

PROJETS EN COURS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

29. Le secteur est chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

i) *Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle.* Les objectifs de ce projet sont les suivants : i) déterminer le rôle des outils de propriété intellectuelle et de l'innovation afin de créer un environnement plus sûr pour le personnel; et ii) contribuer à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles en utilisant des outils de propriété intellectuelle et en encourageant l'innovation. Un coordonnateur a été désigné et un plan de mise en œuvre du projet au niveau national a été établi et approuvé pour chaque pays bénéficiaire[40]. En 2024, une étude exploratoire a été menée afin d'évaluer la situation dans chaque pays en ce qui concerne la santé et la sécurité professionnelles (au travail), de concert avec un *Rapport panoramique mondial sur les brevets* présentant une analyse approfondie de la situation en

---

37 Le catalogue des projets et des résultats du Plan d'action pour le développement est accessible à l'adresse suivante : Catalogue des projets et des résultats du Plan d'action pour le développement.

38 Le guide est accessible à l'adresse suivante : Guide pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation des projets du Plan d'action pour le développement.

39 Le principal partenaire pour ce projet est l'Association coréenne de promotion des inventions. Le projet est financé par le fonds fiduciaire de Corée.

40 Cameroun, Gambie, République islamique d'Iran et Tunisie.

matière de brevets. Des réunions régulières se sont tenues afin d'examiner les progrès accomplis et de garantir une mise en œuvre efficace du projet. Le *Rapport panoramique mondial sur les brevets* sera lancé durant la présente session du CDIP et l'étude exploratoire sera également présentée.

ii) *Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur :* le programme de l'Académie de l'OMPI *"IP4Youth&Teachers"*[41] gère ce projet en cours dont l'objectif global consiste à donner les moyens aux jeunes, de la petite enfance à la fin du secondaire dans les pays bénéficiaires[42] de bénéficier d'un enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et de participer à des activités innovantes. Le projet permettra également de sensibiliser les élèves au rôle de l'inventivité et de la créativité, en les associant à la propriété intellectuelle, à la recherche collaborative, au réseautage et à d'autres activités et programmes adaptés à leur âge et à leur niveau scolaire. En 2024, le projet en était au stade de la cartographie et de l'évaluation. Cette cartographie permettra de définir les étapes et les solutions pour favoriser, promouvoir et faire progresser l'enseignement des STIM et les activités innovantes chez les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées.

II. SECTEUR DES BREVETS ET DE LA TECHNOLOGIE

30. Le Secteur des brevets et de la technologie a continué d'aider les États membres à élaborer leur propre cadre législatif afin de protéger leurs précieux actifs en matière d'innovation. Il a dirigé le processus d'établissement de normes régi par les États membres, créant ainsi un environnement propice au dialogue et à la collaboration. Tout au long de la période considérée, le secteur a élargi son champ d'action par des activités de formation et de renforcement des capacités dans les PMA, les pays en développement et les pays en transition. En outre, il a coordonné les efforts que l'Organisation déploie pour définir son approche stratégique en matière de soutien aux femmes dans les domaines de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

DROIT DES BREVETS ET DE LA TECHNOLOGIE ET TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

31. En 2024, dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des secrets d'affaires et des schémas de configuration des circuits intégrés, le secteur a dispensé des conseils en matière de législation et de politique générale à 16 pays en développement, PMA et pays en transition[43]. Il a également continué d'apporter un soutien à des États parties actuels ou potentiels à la Convention de Paris, au Traité sur le droit des brevets et au Traité de Budapest, en leur fournissant des informations sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels de ces traités et en facilitant l'échange d'expériences entre États membres sur l'application nationale de ces traités. Grâce à ce soutien apporté par l'OMPI, les États membres ont pu créer leur propre cadre législatif pour protéger leurs innovations utiles sur leur territoire, en fonction, entre autres choses, de leur propre niveau de développement, de leurs priorités de politique générale et de leurs obligations internationales, à la lumière des recommandations du Plan d'action pour le développement n° 13, 14 et 17.

32. En tant que fournisseur d'un service mondial de protection internationale des inventions par l'intermédiaire du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le secteur a continué

---

[41] De plus amples informations sur ce programme sont disponibles à l'adresse suivante : IP4Youth&Teachers program.

[42] Chili, Jordanie, Malaisie et Ouganda.

[43] Trois en Afrique, un dans la région Asie-Pacifique, huit en Amérique latine et dans les Caraïbes, et quatre en Europe et dans la région eurasienne.

de contribuer à la diffusion internationale des informations techniques relatives aux innovations au moyen de la base de données gratuite PATENTSCOPE de l'OMPI[44]. PATENSCOPE donne accès à plus de 120 millions d'inventions pouvant faire l'objet de recherches, dont 5 millions de demandes selon le PCT publiées. En 2024, plus de 271 200 nouvelles demandes selon le PCT (contenant la divulgation de l'invention) étaient accessibles dans PATENSCOPE. En moyenne, 5 363 nouvelles demandes selon le PCT ont été publiées chaque semaine[45], contribuant ainsi à la diffusion de l'information en matière de brevets. Par ailleurs, pour faciliter l'accès à la base de données et son utilisation, 23 webinaires gratuits portant sur PATENTSCOPE ont été organisés et suivis par plus de 5 500 participants en 2024.

33. Le secteur a continué de mettre en place des programmes et une assistance pour sensibiliser les utilisateurs, ainsi que des formations et des activités de renforcement des capacités, en tenant compte des besoins des États membres bénéficiaires et des conditions en vigueur dans ces pays. Durant la période considérée, il a continué d'organiser plus de 60 activités d'assistance technique sur le système PCT et ePCT au profit de pays en développement, de PMA et de pays en transition[46]. La plupart des événements se sont déroulés à distance et ont rassemblé 6 400 participants venant de 90 pays, dont des membres du personnel des offices de propriété intellectuelle, des utilisateurs potentiels du système et d'autres parties prenantes[47]. En outre, les demandes internationales déposées par des personnes physiques venant de pays en développement et tous les déposants issus de PMA ont continué de bénéficier de réductions de 90% sur la taxe internationale de dépôt et certaines autres taxes.

34. En outre, en 2024, le secteur a publié deux versions majeures d'ePCT avec de nouvelles fonctionnalités et améliorations pour les offices de la propriété intellectuelle et les déposants. À la fin de 2024, au total, 112 offices de propriété intellectuelle avaient accès aux services ePCT en leur qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale ou d'office désigné. Il convient de mentionner que 91 de ces offices de propriété intellectuelle utilisaient, en leur qualité d'office récepteur, les services ePCT comme principal outil d'instruction des demandes internationales, et 89 proposaient des services ePCT à leurs clients pour déposer de nouvelles demandes internationales en ligne.

LES FEMMES ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

35. En 2024, le secteur a progressé dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes[48], lancé publiquement en avril 2023, afin de faire avancer les efforts mondiaux en faveur de l'égalité économique des femmes et de leur participation à l'innovation, à la création et à la propriété intellectuelle. Conformément au plan stratégique à moyen terme 2022-2026 de l'OMPI, les initiatives menées dans le cadre de ce Plan d'action contribuent aux parties A, B, C et E du Plan d'action pour le développement et se concentrent sur les aspects suivants :
i) aide aux pouvoirs publics pour l'intégration d'une perspective favorable aux femmes dans la législation, les politiques générales, les programmes et les projets dans le domaine de la propriété intellectuelle (pilier 1); ii) recherche en vue de déterminer l'ampleur et la nature des

---

44 La base de données PATENTSCOPE est accessible à l'adresse suivante : Base de données PATENTSCOPE.

45 Le nombre maximal de demandes était de 9 921, tandis que le nombre minimal était de 2 567.

46 Sept en Afrique, sept dans les pays arabes, dix dans la région Asie et Pacifique, onze en Amérique latine et dans les Caraïbes et 27 dans les pays en transition.

47 Les activités d'assistance technique se sont poursuives et comprennent : i) les projets spécifiques visant à répondre aux besoins de groupes d'utilisateurs sous-représentés (comme les jeunes et les femmes); ii) les ateliers organisés en présentiel consacrés au système du PCT ou au système ePCT; iii) les webinaires et formations consacrés aux systèmes du PCT et du système ePCT. Voir le document PCT/WG/18/9, disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=640446.

48 Le Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes est accessible à l'adresse suivante : Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes.

disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et de formuler des stratégies pour les réduire (pilier 2); et iii) mise en œuvre de nouveaux projets dans le domaine de la propriété intellectuelle afin de renforcer les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle des femmes et des institutions qui les appuient (pilier 3).

36. Dans le cadre du pilier 1, le secteur a mis au point la base de données IPGAP[49]. La base de données IPGAP de l'OMPI est une ressource complète qui présente les politiques et initiatives mondiales visant à renforcer la participation des femmes à l'innovation, à la propriété intellectuelle et à l'entrepreneuriat. En fournissant des exemples pratiques et des données, elle aide les décideurs et les organisations à élaborer des stratégies qui répondent aux besoins nationaux, tout en offrant aux chercheurs des informations précieuses sur la manière de promouvoir la participation des femmes à l'écosystème de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, parmi les initiatives mondiales visant à faire progresser la recherche fondée sur des données dans le cadre du pilier 2, la *réunion mondiale d'experts en recherche sur l'amélioration de la parité hommes-femmes et de la diversité dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation* s'est tenue en 2024, offrant une plateforme stratégique aux universitaires, chercheurs et experts en politique pour examiner les disparités dans la participation des femmes aux domaines de la propriété intellectuelle et de l'innovation[50]. Les participants ont recensé les obstacles à la participation des femmes au travers de présentations de recherches et de débats et ont élaboré de nouvelles méthodes et de nouveaux indicateurs pour mesurer l'implication des femmes dans l'innovation, la recherche universitaire et les industries créatives. Ils ont souligné le besoin crucial de solutions fondées sur des données pour éclairer les politiques.

37. En 2024, le secteur a continué de coordonner l'élaboration d'une déclaration commune[51] en s'associant avec plus de 70 offices de propriété intellectuelle et organisations du monde entier à l'occasion de la Journée internationale des femmes. La déclaration qui s'inscrivait dans le thème de 2024, *"Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme"*, a réaffirmé l'engagement à favoriser l'autonomie des femmes en matière de créativité et d'innovation, tout en relevant les défis qu'elles peuvent rencontrer en ce qui concerne l'accès aux ressources et aux opportunités au sein de l'écosystème de la propriété intellectuelle.

ORGANES DE L'OMPI

38. Le secteur a appuyé les travaux d'un certain nombre d'organes de l'OMPI, notamment du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et du Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets.

39. Le SCP a tenu sa trente-sixième session sous une forme hybride du 14 au 18 octobre 2024. Conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement, les activités du SCP ont continué d'être réalisées à l'initiative des États membres et ouvertes à tous, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres et en tenant compte de leurs différences de niveau de développement. Les États membres ont notamment poursuivi l'examen des questions suivantes : i) les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet; ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients; et v) le transfert de technologie. Les États membres ont en particulier partagé des informations sur leurs

---

[49] La base de données IPGAP est accessible à l'adresse suivante : Base de données IPGAP.

[50] De plus amples informations sur ce programme sont disponibles à l'adresse suivante : L'OMPI accueille, dans le cadre de son Plan d'action sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes, la première réunion mondiale d'experts en recherche sur l'amélioration de la parité hommes-femmes et de la diversité dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

[51] La déclaration commune à l'occasion de la journée mondiale des femmes en 2024 est accessible à l'adresse suivante : Journée internationale des femmes 2024. Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme.

législations, leurs pratiques et leurs expériences concernant la préparation extemporanée de médicaments, l'unité de l'invention, les brevets et les technologies émergentes; l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle (IA) pour une procédure efficace d'examen des brevets; les difficultés que rencontrent les pays en développement et les PMA souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité; les aspects transfrontières de la confidentialité des échanges entre les clients et leurs conseillers en brevets, ainsi que le transfert de technologie, notamment les brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets découlant de la recherche collaborative, le tout complété par une table ronde sur la qualité d'inventeur et de titularité en ce qui concerne les inventions universitaires[52].

40. Le Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets a tenu sa dix-septième session sous une forme hybride, du 19 au 21 février 2024. Il est convenu de proposer plusieurs modifications du règlement d'exécution du PCT à l'Assemblée générale pour examen à sa cinquante-sixième session, en juillet 2024, concernant : i) le mode de dépôt des demandes internationales et des documents connexes (règle 89*bis*) afin de donner aux offices récepteurs la possibilité d'exiger que le dépôt de demandes internationales et la présentation de documents déposés ultérieurement soient effectués uniquement sous forme électronique; l'élargissement progressif des langes de communication utilisées par le Bureau international avec les déposants et les offices nationaux afin d'inclure l'une des 10 langues de publication internationale (règle 92); iii) l'élargissement de la définition de l'"état de la technique pertinent" tant aux fins de la recherche internationale qu'à celles de l'examen préliminaire international afin d'inclure les citations de divulgations non écrites (règle 33 et 64); iv) comblement d'une lacune de la règle 26.3*ter* qui ne permet pas aux offices récepteurs d'adresser des invitations à fournir une traduction de l'abrégé ou du texte contenu dans les dessins, lorsque ceux-ci sont déposés dans une langue différente de celle de la publication internationale, mais acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale pour effectuer la recherche internationale (règle 26.3*ter*); et (v) maintenir les critères énoncés au point 5 du barème des taxes du PCT, et que l'Assemblée réexamine ces critères dans cinq ans. Le groupe de travail est également convenu de recommander à l'Assemblée d'adopter les modifications proposées aux Directives concernant la mise à jour des listes des États satisfaisant aux critères donnant droit à la réduction de certaines taxes du PCT. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée de l'Union du PCT a approuvé ces modifications du règlement d'exécution du PCT[53]. Le Groupe de travail du PCT a également prié le Bureau international d'examiner comment la règle 11 pourrait être modifiée afin de permettre le dépôt et l'instruction des demandes internationales contenant des dessins en couleur, en tenant compte de divers facteurs, tels que la nécessité de faire la distinction entre les dessins, les photographies et d'autres formes d'images et les différentes situations dans lesquelles ces dessins en couleur pourraient être appropriés.

III. SECTEUR DES MARQUES ET DES DESSINS ET MODÈLES

41. En 2024, le Secteur des marques et des dessins et modèles a continué d'aider les États membres à mettre au point leurs cadres législatifs et institutionnels dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, tout en apportant un soutien à l'application pratique des marques et des dessins et modèles par les États membres, en leur fournissant des conseils législatifs et politiques adaptés à leurs objectifs socioéconomiques. En outre, des efforts considérables ont été déployés pour élargir l'accessibilité des activités de formation et de renforcement des capacités pour les PMA, les pays en développement et les pays en transition. Ces efforts ont notamment porté sur l'élaboration de programmes de formation personnalisés, d'ateliers régionaux et d'initiatives de

---

[52] Le document SCP/36/12 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=637591.

[53] Le document PCT/A/56/2 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=629283.

partage des connaissances visant à renforcer les capacités institutionnelles, à promouvoir les bonnes pratiques et à doter les parties prenantes des outils nécessaires pour mettre en œuvre et gérer efficacement la protection des marques et des dessins et modèles.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

42. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le secteur ont continué d'être guidées par les recommandations du Plan d'action pour le développement. En 2024, le secteur a répondu à 14 demandes de conseils législatifs émanant de sept pays[54]. Parmi ces demandes, sept concernaient des marques, trois des dessins et modèles industriels et quatre des indications géographiques. Parallèlement, le secteur a continué d'étendre son champ d'action grâce à des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, dont 28 concernaient des marques, huit des dessins et modèles industriels et sept des indications géographiques[55]. Deux de ces activités se sont déroulées au niveau sous-régional, l'une à l'intention des pays d'Europe centrale et des États baltes et des pays méditerranéens, et l'autre à l'intention des pays de la Communauté andine.

43. Le *projet pilote entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'OMPI sur les dessins et modèles* a été achevé en 2024 et visait essentiellement à sensibiliser à la valeur et au rôle des dessins et modèles industriels dans la commercialisation de produits pour les entreprises d'Afrique de l'Ouest. La pierre angulaire de ce projet était la création et le lancement d'une application mobile *AfricDeezayn*[56] dont le contenu couvrait l'ensemble des 15 pays de la CEDEAO. Toutes les informations pertinentes concernant les dessins et modèles industriels dans la région de l'Afrique de l'Ouest sont centralisées dans l'application. Celle-ci sert également de plateforme de communication pour les utilisateurs enregistrés et permet aux concepteurs de promouvoir leurs travaux. Un programme d'accompagnement a également été proposé à 10 micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de Côte d'Ivoire sur l'optimisation des stratégies de marques et de dessins et modèles pour favoriser la croissance des entreprises.

44. Au cours de la période considérée, le secteur a également apporté son soutien aux apiculteurs d'Antigua-et-Barbuda, qui ont enregistré leur toute première marque collective afin de renforcer l'image de marque de leurs produits à base de miel[57]. Cette nouvelle marque collective permet aux apiculteurs de gérer l'étiquetage, l'emballage et la tarification de leurs produits afin d'améliorer leur positionnement sur le marché. Une campagne promotionnelle est actuellement en préparation et devrait être lancée en avril 2025.

45. Le secteur a continué de travailler en étroite collaboration avec les communautés locales pour qu'elles puissent développer, protéger et commercialiser leurs indications géographiques[58], notamment : les producteurs de *"noix de muscade de Grenade"* et le *"cacao de Grenade"* à Grenade; et les producteurs de *"soie de Houaphan"* et la *"soie de Luang Prabang"* de la République démocratique populaire lao. Le secteur a également fourni une assistance juridique et technique sur la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye à la Chine, au Viet Nam et à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle

---

54 Une d'Afrique, quatre d'Asie et du Pacifique, une d'Amérique latine et une de pays en transition.

55 Certaines activités avaient trait à deux ou trois types de propriété intellectuelle.

56 Le projet est financé par le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. Il a démarré en Côte d'Ivoire et au Ghana et devrait être étendu pour couvrir d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. De plus amples informations sur l'application mobile sont disponibles à l'adresse suivante : L'OMPI et la CEDEAO dévoilent l'application mobile AfricDeezayn.

57 Ce projet de renforcement des capacités des apiculteurs a été rendu possible grâce au financement du Fonds de reconstruction de l'OMPI.

58 Les projets sont souvent mis en œuvre sur le terrain avec l'aide d'États membres de l'OMPI, en particulier avec le soutien financier du Fonds fiduciaire de la Chine et en collaboration avec des partenaires extérieurs tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

(OAPI) afin de faciliter l'examen et la modification de leurs déclarations. En outre, il a organisé deux sessions de formation post-adhésion à l'intention de Saint-Kitts-et-Nevis.

ORGANES DE L'OMPI

46. Le secteur a continué d'appuyer les activités menées par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) qui a tenu sa quarante-septième session du 18 au 20 mars 2024[59]. Lors de sa session, le comité a examiné deux propositions portant sur les dessins et modèles industriels, notamment une proposition du groupe des pays africains relative à la réalisation d'une *étude sur l'incidence de la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessin ou modèle sur l'innovation*[60]. Le comité a également examiné quatre propositions d'États membres relatives à la protection des noms de pays. Des séances d'information sur la protection des marques-pays et les indications géographiques ont également eu lieu. Conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement, les délibérations ont été ouvertes à tous et régies par les États membres.

47. En outre, le secteur a organisé et tenu la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, qui s'est tenue à Riyad (Arabie saoudite) du 11 au 22 novembre 2024, qui a été couronnée de succès et a abouti à l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles[61]. Le Traité de Riyad simplifie les procédures d'enregistrement et contient, entre autres, un article dédié (article 24) consacré à l'assistance technique et au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du traité. L'Organisation a offert une aide financière pour permettre la participation à la conférence diplomatique d'un représentant de chacun des 159 États membres de l'OMPI faisant partie de la catégorie des pays en développement des PMA et des pays en transition.

PROJETS INTÉGRÉS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

48. Le projet sur la *propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés* a été achevé en avril 2016 et évalué en mars 2017. Lors de sa vingtième session, tenue en décembre 2017, le CDIP a approuvé le suivi du projet, après examen de son évaluation. De fait, au cours de la période considérée, les activités réalisées dans le cadre de ce projet ont continué d'être intégrées au travail ordinaire de sensibilisation et de renforcement des capacités de l'Organisation.

PROJETS EN COURS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

49. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

i) *Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement :* conformément à la stratégie de mise en œuvre, le projet comprend des activités de suivi, menées en 2024 en Algérie, au Brésil, au Pakistan et en Ouganda : i) quatre études nationales et une étude mondiale sur les contestations après l'enregistrement; ii) des séances d'information et des ateliers sur la gestion collective pour diffuser les conclusions

[59] Le résumé présenté par la présidente est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=628928.
[60] Le document SCT/46/5 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=590831.
[61] De plus amples informations sur la conférence diplomatique sont disponibles à l'adresse suivante : Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles.

des rapports nationaux et dialoguer avec les autorités nationales, les producteurs de produits protégés au titre d'une indication géographique et les autres parties prenantes; et iii) élaboration de stratégies, d'outils et d'initiatives visant à résoudre les problèmes décelés dans les études nationales, les séances d'information et les ateliers[62].

ii) *La propriété intellectuelle et la libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux :* durant la période considérée, le projet était dans la phase préalable à sa mise en œuvre. Des spécialistes nationaux et internationaux ont été sélectionnés pour mettre au point la méthode d'une étude sur l'incidence multifactorielle de l'utilisation par les communautés locales d'indications géographiques associées à des produits non agricoles, et sur la préservation ou la renaissance des arts et des traditions.

iii) *Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle* : la mise en œuvre de la phase II du projet a débuté en janvier 2024 au Pérou, au Cameroun, en Malaisie et au Maroc. Les activités suivantes ont été menées durant la période considérée : i) sélection d'une tradition culinaire dans chaque pays bénéficiaire : le ndolé au Cameroun, le nasi kerabu en Malaisie, la tangia au Maroc, et l'ocopa au Pérou; ii) recensement et cartographie des parties prenantes et des bénéficiaires de la tradition sélectionnée dans tous les pays bénéficiaires; et iii) organisation d'un atelier de présentation avec les parties prenantes et les bénéficiaires à Arequipa (Pérou).

IV. SECTEUR DU DROIT D'AUTEUR ET DES INDUSTRIES DE LA CRÉATION

50. Le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création a continué d'aider les États membres à renforcer leurs capacités institutionnelles, ainsi qu'à actualiser leurs connaissances et leurs compétences pratiques pour utiliser l'écosystème du droit d'auteur comme outil de développement durable. Au cours de la période considérée, le secteur a soutenu l'utilisation du droit d'auteur et des droits connexes par les États membres, en leur apportant des conseils législatifs et des conseils relatifs à la politique générale, l'infrastructure et la gestion. En outre, le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a continué de faciliter l'accès aux œuvres publiées dans des formats accessibles, en favorisant la participation à l'éducation, à l'emploi et à la vie culturelle des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Le secteur a également élargi ses activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des PMA, des pays en développement et des pays en transition, et a conduit les efforts de l'OMPI visant à sensibiliser le monde au potentiel de la propriété intellectuelle afin d'améliorer les conditions de vie partout sur la planète, notamment grâce à la plateforme de l'OMPI Creators Learn Intellectual Property (CLIP)[63]. Cette sensibilisation à l'échelle mondiale

---

[62] Les stratégies, les outils et les initiatives comprennent : des ateliers et des formations à l'intention des autorités compétentes et des acteurs locaux contribuant aux initiatives rurales et locales de développement, et des groupes de producteurs sur la gestion collective des systèmes de qualité pour les produits d'origine protégés par une indication géographique en Algérie, au Brésil, au Pakistan et en Ouganda; ii) une brève vidéo documentaire produite au Brésil sur l'indication géographique "Mel do Aroeira de Norte de Minas", afin de promouvoir les avantages du système des indications géographiques et de renforcer la sensibilisation des consommateurs; iii) un prospectus sur l'indication géographique "Sindhri Mango" (mangue Sindhri) a été établi en ourdou, en anglais et en sindhi; iv) un prospectus consacré à l'indication géographique "Rwenzori Mountains of the Moon Coffee" (café des monts de la Lune de Rwenzori) a été établi en coopération avec le groupement de producteurs et imprimé afin de faire mieux connaître aux producteurs et consommateurs de café le produit visé par cette indication géographique.

[63] La plateforme CLIP de l'OMPI a été créée dans le cadre de l'initiative de l'OMPI menée à l'intention des créateurs, qui est un partenariat public-privé lancé par l'OMPI et la Music Rights Awareness Foundation, qui vise à renforcer la sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle parmi les créateurs et à approfondir leur compréhension.

a été renforcée par le programme des prix mondiaux de l'OMPI, qui a connu une croissance soutenue au cours de l'année considérée et s'est élargi pour inclure de jeunes entreprises, favorisant et soutenant ainsi une nouvelle vague d'innovation.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

51. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le secteur ont continué d'être guidées par les recommandations du Plan d'action pour le développement. En 2024, des conseils législatifs sur mesure ont été fournis à 13 États membres[64] et d'autres ont été informés des dispositions consacrées au droit d'auteur et aux droits connexes dans leurs stratégies nationales. Parallèlement, un large éventail de programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités a rassemblé plus de 1 500 participants dans 100 pays en développement et PMA, allant de décideurs politiques à des professionnels et gestionnaires de secteurs culturels et créatifs, des créateurs et des jeunes. En voici quelques exemples : i) le *séminaire régional OMPI-ARIPO sur le "droit d'auteur : un moteur de l'économie de la création"*, qui s'est tenu au Zimbabwe, du 26 au 28 novembre 2024; ii) le *programme de formation et d'accompagnement pour les musiciens et les professionnels d'Amérique latine*, qui s'est tenu en Espagne, du 18 au 21 mars 2024; et iii) la participation et la collaboration avec la plateforme interinstitutions dirigées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la culture au service du développement durable (IPCSD) et le Groupe de travail sur les droits culturels.

52. Le secteur a accordé une attention particulière au rayonnement mondial de la plateforme CLIP[65], qui a été mise à disposition dans sept langues[66]. Gratuite, la plateforme vise à fournir aux créateurs les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées quant à leur carrière, protéger leur propriété intellectuelle et percevoir une rémunération équitable. Un programme intitulé "Champions de la plateforme CLIP" a été mis en place afin de renforcer les efforts promotionnels déployés dans le cadre de conférences et de manifestations organisées par le secteur dans le monde entier[67].

53. Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a poursuivi la mise en œuvre pratique des objectifs du Traité de Marrakech, au profit des personnes aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Durant la période considérée, le Consortium a célébré son dixième anniversaire par un concert en marge de la trente-deuxième session du CDIP[68]. Le Service mondial d'échange de livres de l'ABC a continué de proposer un catalogue en ligne de livres, sous des formats accessibles et gratuitement, à 145 entités autorisées au service de personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, dont la moitié se trouve dans des pays en développement ou des PMA. Il a permis également aux entités autorisées d'échanger des livres au-delà des frontières. Fin 2024, dans le cadre du Traité de Marrakech, le service mondial d'échange de livres disposait de plus d'un million de titres dans 80 langues, échangeables au-delà des frontières sans aucune formalité douanière, dont plus de 100 000 titres en braille numérique et 11 000 partitions musicales en braille. Le Consortium de l'ABC offre également une application pour bénéficiaires (officiellement connue sous le nom d'"application complémentaire"), mise gratuitement à la disposition des entités autorisées participantes et qui permet aux usagers des entités autorisées participantes de rechercher, et de télécharger immédiatement, des exemplaires d'œuvres en format accessible figurant dans le catalogue public. Au total,

---

64 Ils ont été prodigués à quinze occasions à 10 pays en développement et PMA ainsi qu'à trois pays en transition.

65 De plus amples informations sur la plateforme CLIP de l'OMPI sont disponibles à l'adresse suivante : Plateforme CLIP de l'OMPI.

66 Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe.

67 Les deux premiers champions de la plateforme CLIP ont été des créateurs du Cabo Verde et du Sénégal.

68 La célébration a mis à l'honneur l'artiste et auteur-compositeur-interprète nigérian M. Cobhams Asuquo.

43 entités autorisées participantes ont accepté de proposer l'application pour bénéficiaires à leurs usagers, dont 15 sont établies dans des pays en développement ou des PMA. Entre 2021 et 2024, près de 20 000 livres ont été téléchargés directement par les utilisateurs finaux par l'intermédiaire de l'application pour bénéficiaires.

54. L'ABC a également mené 12 projets de formation et d'assistance technique dans des pays en développement et des PMA, dont 11 avaient été lancés durant les années précédentes. Ces projets ont principalement pour objectif un transfert de connaissances aux organisations partenaires afin qu'elles puissent produire de manière autonome les titres sous des formats accessibles aux étudiants ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Fin 2024, plus de 22 000 ouvrages pédagogiques avaient été produits dans des langues nationales dans des formats accessibles par des partenaires de l'ABC grâce à des financements fournis par l'ABC. L'année 2024 a également été marquée par l'ampleur considérable qu'a pris le *Prix international d'excellence en matière d'édition accessible* qui est devenu un événement annuel important dans le domaine de l'édition accessible. Les lauréats ont été annoncés en décembre 2024, lors du dîner de gala du Congrès de l'Union internationale des éditeurs à Guadalajara, au Mexique[69].

55. L'OMPI a organisé la conférence sur "Le droit à la lecture"[70] à Sydney (Australie). Avec le soutien du programme du fonds fiduciaire OMPI-Australie, cette manifestation a réuni des représentants d'associations de personnes handicapées, notamment des personnes aveugles, et des administrations chargées de la propriété intellectuelle de neuf États membres des îles du Pacifique[71]. Les participants ont abordé les défis à relever pour améliorer la lecture des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Les débats ont souligné l'importance de la collaboration locale et de l'exploitation de ressources telles que le service mondial d'échanges de livres de l'ABC. En outre, l'ABC et l'*Unión Latinoamericana de Ciegos (ULAC)* ont organisé une session interactive lors du congrès de l'ULAC à Lima (Pérou), au cours de laquelle les délégués de l'ULAC sont convenus de lancer une feuille de route pour faire connaître l'ABC et le Traité de Marrakech en Amérique latine et améliorer les mécanismes permettant aux utilisateurs finaux ayant des difficultés de lecture des textes imprimés d'obtenir des documents de lecture.

56. Les Prix mondiaux de l'OMPI[72] ont continué de connaître une forte croissance durant la période considérée, avec 661 jeunes entreprises et PME de 107 pays inscrites, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente. Le programme s'est élargi pour inclure les jeunes entreprises, encourageant les idées novatrices des entreprises émergentes du monde entier et favorisant ainsi une nouvelle vague d'innovation. Neuf lauréats ont été sélectionnés dans une présélection de vingt-cinq finalistes, chacun ayant connu un succès exceptionnel dans la commercialisation d'un actif de propriété intellectuelle. L'achèvement couronné de succès du programme de mentorat à l'intention des lauréats de l'édition 2023 des Prix mondiaux de l'OMPI s'est avéré transformateur, leur permettant d'affiner leurs stratégies de propriété intellectuelle, de pénétrer de nouveaux marchés internationaux, de forger des partenariats commerciaux percutants, de réaliser des économies de coûts dans la gestion de la propriété intellectuelle et d'obtenir une prestigieuse reconnaissance mondiale. Par ailleurs, en ce qui concerne les prix nationaux décernés par l'OMPI[73], ils ont soutenu 41 candidats de

---

69 De plus amples informations sur le Prix international d'excellence en matière d'édition accessible de l'ABC sont disponibles à l'adresse suivante : Prix international d'excellence en matière d'édition accessible de l'ABC.

70 De plus amples informations sur la conférence sont disponibles à l'adresse suivante : Conférence sur "Le droit à la lecture".

71 Îles Cook, Îles Salomon, Fidji, Kiribati, Marshall (îles), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu.

72 De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.wipo.int/global-awards/fr/.

73 De plus amples informations sur les Prix nationaux décernés par l'OMPI sont disponibles à l'adresse suivante : Prix nationaux décernés par l'OMPI.

32 pays et ont décerné 150 certificats et 24 médailles, renforçant ainsi l'engagement de l'OMPI en faveur de la reconnaissance et de la célébration de l'innovation à l'échelle mondiale.

ORGANES DE L'OMPI

57. Le secteur a continué d'appuyer les activités du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR). Le comité s'est réuni une fois en 2024, à l'occasion de sa quarante-quatrième session qui s'est tenue du 15 au 19 avril 2024, sous forme hybride[74]. Un projet de texte révisé du Traité de l'OMPI sur les organismes de radiodiffusion[75] a été présenté aux États membres, qui sont parvenus à une compréhension commune concernant les objectifs du traité et l'objet de sa protection. Même si le comité a progressé sur d'autres sujets fondamentaux, tels que la définition des organismes de radiodiffusion ou les bénéficiaires de la protection, aucun consensus ne s'est dégagé et les discussions reprendront lors de la prochaine session du SCCR.

58. Les États membres ont examiné une proposition d'*"étude exploratoire sur les droits des auteurs audiovisuels et leur rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres"*[76]. Par ailleurs, un programme de travail sur le *"droit d'auteur dans l'environnement numérique"*[77] a été mis en place et le comité est convenu de poursuivre l'examen de ce thème à sa prochaine session. Conformément à la demande précédemment formulée par le comité, le Secrétariat a organisé une *"Séance d'information"* sur *"les perspectives et les enjeux liés à l'intelligence artificielle générative en matière de droit d'auteur"*, qui comprenait une séance de questions-réponses entre les États membres et des créateurs, des professionnels et des spécialistes. Les délégations ont fait part de leur soutien sans réserve et ont demandé à l'Organisation d'organiser d'autres séances sur ce thème.

59. Sous les points de l'ordre du jour concernant *les limitations et les exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives, des établissements d'enseignement et de recherche ainsi que des personnes ayant d'autres handicaps*, le Secrétariat a présenté le "Projet de plan de mise en œuvre du programme de travail sur les limitations et exceptions et observations préliminaires reçues au 29 mars 2024" conformément à la demande des États membres formulée à la quarante-quatrième session du SCCR[78]. La délégation des États-Unis d'Amérique, quant à elle, a présenté la version mise à jour du document intitulé *"Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives"*[79].

60. Quelques informations actualisées ont été présentées au comité concernant le *"renforcement de la protection des droits des metteurs en scène"*. S'agissant du droit de suite, les États membres ont été invités à communiquer leurs observations sur la *deuxième partie de "L'instrument de l'OMPI relatif au droit de suite des artistes"*[80]. Par ailleurs, une *étude exploratoire sur le droit de prêt public* a été présentée et suivie d'une séance de

---

[74] Le résumé présenté par la présidente est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=630104.
[75] Le document SCCR/45/3 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=627732.
[76] Le document SCCR/44/7 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=622591.
[77] De plus amples informations sur le programme de travail sont disponibles à l'adresse suivante : Projet de programme de travail sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique.
[78] Le document SCCR/45/6 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=629766.
[79] Le document SCCR/44/5 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=622473.
[80] De plus amples informations sur cet instrument sont disponibles à l'adresse suivante : Instrument de l'OMPI relatif au droit de suite des artistes (deuxième partie).

questions-réponses durant laquelle les États membres ont pu formuler leurs observations[81]. Une version révisée de l'étude sera communiquée avant la prochaine session du comité.

PROJETS INTÉGRÉS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

61. On trouvera ci-dessous les éléments phares du travail effectué en liaison avec les projets du Plan d'action pour le développement :

i) *La propriété intellectuelle et le domaine public :* l'accent a sans cesse été mis sur les systèmes de documentation du droit d'auteur. Plus précisément, les conseils législatifs et la sensibilisation aux systèmes d'enregistrement volontaire ont continué de faire partie du travail quotidien du secteur, en étroite coordination avec d'autres unités compétentes de l'OMPI.

ii) *La propriété intellectuelle, les technologies de l'information et de la communication, la fracture numérique et l'accès au savoir, ainsi que les nouvelles activités approuvées menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs*[82] *:* l'assistance technique, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation en rapport avec les licences ouvertes et les sources ouvertes se sont poursuivis. Des exposés et des interventions ont eu lieu au sein de différentes instances.

iii) *Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels* : la phase II du projet a été finalisée en 2024 et visait à assurer la durabilité à long terme des résultats développés dans le cadre de la phase I du projet, en veillant à accentuer le recours à la protection de la propriété intellectuelle et en soutenant le secteur des applications mobiles dans certaines industries de la création. Un manuel sur la propriété intellectuelle pour les applications mobiles ainsi que quatre outils sur l'utilisation des applications mobiles dans le domaine de la musique, des jeux vidéo et de l'édition ont été mis au point durant la période considérée[83]. Une manifestation parallèle s'est tenue en marge de la trente-troisième session du CDIP, durant laquelle les pays bénéficiaires ont présenté les résultats du projet aux États membres.

PROJETS EN COURS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

62. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

i) *Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique*[84] : la phase II du projet a été approuvée lors de la trente et unième session du CDIP. Ce projet vise à faire mieux comprendre l'utilisation de la propriété intellectuelle pour commercialiser les contenus audiovisuels à l'ère de la diffusion en continu dans les pays bénéficiaires. En 2024, les pays bénéficiaires ont été déterminés, à savoir l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay. Les résultats escomptés pour 2025 ont été confiés à des experts sélectionnés et devraient être achevés dans les délais.

---

81 Le document SCCR/45/7 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=629405.

82 Le document CDIP/13/11 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=272841.

83 Tous les outils de renforcement des capacités mis au point sont à disposition sur la page Web du projet à l'adresse suivante : Droits de propriété intellectuelle relatifs aux applications mobiles.

84 Ce projet porte sur le marché audiovisuel en Amérique latine. Les pays bénéficiaires sont le Brésil, le Costa Rica, l'Argentine, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay.

ii) *Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) :* le deuxième atelier national à l'intention des principaux acteurs du secteur musical s'est tenu à Cotonou (Bénin) du 23 au 25 avril 2024. Il a réuni 60 acteurs clés du secteur béninois de la musique, les responsables des organisations de gestion collective et les personnes chargées de coordonner le projet dans les huit pays de l'UEMOA. L'atelier a porté sur des questions liées à l'environnement juridique, à l'écosystème de la musique en ligne, ainsi qu'aux contrats et aux licences, et a permis un dialogue intersectoriel entre les acteurs du secteur de la musique au Bénin. La deuxième réunion des directeurs des organisations de gestion collective des huit pays bénéficiaires membres de l'UEMOA s'est tenue le 26 avril 2024 à Cotonou (Bénin) et a réuni 20 participants. Cette réunion a permis aux organisations de gestion collective de faire le point sur l'évolution de la situation depuis leur première réunion. Des solutions s'offrant aux organisations de gestion collective sur le plan des technologies de l'information ont été présentées et l'UEMOA a fait le point sur la mise en œuvre de la directive n° 07/2023/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée dans les États membres de l'UEMOA. La deuxième réunion annuelle de coordination avec les coordonnateurs du projet a été organisée à Cotonou (Bénin), le 26 avril 2024, réunissant 20 participants (coordonnateurs des huit pays de l'UEMOA, responsables des organisations de gestion collective et partenaires clés). L'objectif de cette réunion consistait à assurer la coordination et le suivi du projet, et à examiner les défis à relever et les activités à venir. Le troisième atelier à l'intention des principaux acteurs du secteur musical et le dialogue intersectoriel ont été organisés à Lomé (Togo), du 12 au 13 novembre 2024. L'atelier a réuni 45 participants, dont des acteurs clés du secteur de la musique au Togo, les responsables des organisations de gestion collective et les personnes chargées de coordonner le projet dans les pays de l'UEMOA. Le premier atelier de formation nationale à l'intention des magistrats et du personnel judiciaire a eu lieu à Lomé (Togo) le 14 novembre 2024 et a réuni des spécialistes et 24 membres du personnel judiciaire du Togo. Cet atelier a servi de pilote pour l'organisation d'une formation sous-régionale à l'intention des magistrats et du personnel judiciaire au niveau de l'UEMOA, qui sera mise en œuvre en 2025.

iii) *Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique*[85] : la mise au point de tous les outils de renforcement des capacités envisagés dans ce projet s'est poursuivie conformément au calendrier, les outils suivants ayant été achevés en 2024[86] : i) paysage mondial de la musique numérique; ii) propriété intellectuelle et applications mobiles; et iii) comprendre le système de la propriété intellectuelle dans les jeux vidéo. Des ateliers de renforcement des capacités ont eu lieu dans les pays bénéficiaires sur les thèmes suivants : i) la propriété intellectuelle dans le domaine des jeux vidéo – questions commerciales et juridiques, tenu les 1er et 2 mai 2024 à Dubaï (Émirats arabes unis); ii) la propriété intellectuelle dans l'industrie de l'animation – questions commerciales et juridiques, tenu les 14 et 15 mai 2024 à Bandung (Indonésie); iii) aperçu juridique du rôle de l'industrie de la mode sur la scène numérique, tenu le 8 octobre 2024 à Santiago (Chili); et iv) le rôle de la propriété intellectuelle dans l'économie de l'édition, tenu les 11 et 12 novembre 2024 à Sharjah (Émirats arabes unis). Une formation en ligne à

---

[85] Les pays bénéficiaires sont le Chili, les Émirats arabes unis, l'Indonésie, et l'Uruguay.

[86] Tous les outils de renforcement des capacités mis au point sont à disposition sur la page Web du projet à l'adresse suivante : La propriété intellectuelle au service des industries de la création dans les pays en développement.

l'intention des développeurs a été dispensée le 13 décembre 2024, en collaboration avec la Chambre uruguayenne des technologies de l'information.

iv) *Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique :* le projet a poursuivi sa progression en 2024, avec la cartographie des cadres juridiques et des pratiques d'exploration de textes et de données dans les pays africains. Un rapport résumant les résultats de la recherche et l'analyse des réponses au questionnaire a été établi et présenté lors de la trente-troisième session du CDIP. Les préparatifs sont en cours pour des ateliers avec trois établissements pilotes en Afrique[87], qui joueront un rôle déterminant dans l'élaboration d'études de cas et faciliteront la création de supports de formation.

V. SECTEUR DE L'INFRASTRUCTURE ET DES PLATEFORMES

63. Le travail du Secteur de l'infrastructure et des plateformes s'est axé sur la fourniture de services, de savoirs et de données adaptés et d'excellente qualité en matière de propriété intellectuelle aux offices de propriété intellectuelle, aux professionnels de la propriété intellectuelle, aux chercheurs et à d'autres utilisateurs spécialisés au sein des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Au cours de la période considérée, le secteur a continué de piloter les efforts déployés par l'OMPI pour améliorer et promouvoir les bases de données publiques mondiales de l'OMPI, à savoir PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, dont la couverture a continué de croître en 2024. Trois nouvelles collections nationales ont été ajoutées à PATENTSCOPE, sept à la Base de données mondiale sur les marques et une à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles. En outre, un nouvel onglet consacré aux listages des séquences est disponible dans PATENTSCOPE. Les utilisateurs peuvent désormais accéder à davantage d'informations sur les listages de séquences figurant dans les demandes déposées en vertu du PCT conformément à la norme ST.26 de l'OMPI après le 1er juillet 2022[88]. En 2024, des bulles d'aide ont été ajoutées à la Base de données mondiale sur les marques afin de faciliter son utilisation.

64. En 2024, le Centre d'application des technologies de pointe (ATAC), qui travaille à l'amélioration des fonctions et des processus de l'Organisation, a poursuivi la recherche sur l'intelligence artificielle (IA). WIPO Translate, outil autonome figurant dans PATENTSCOPE, prend désormais en charge 18 langues et permet aux utilisateurs de traduire sans effort les listes de résultats, les données bibliographiques, les descriptions et les revendications des documents de brevet ainsi que le texte des brevets de PATENTSCOPE.

65. Le Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe[89] a continué de constituer un forum de premier plan sur les questions d'IA et de propriété intellectuelle. À la fin de 2024, il rassemblait une communauté de plus de 12 000 personnes originaires de 170 pays. Les neuvième et dixième sessions de dialogues de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe ont entre autres porté sur le rôle de l'IA dans le renforcement des capacités et le développement.

66. En outre, le secteur a mené trois projets locaux afin d'encourager le développement mondial de l'IA et réduire la fracture numérique : i) *propriété intellectuelle et intelligence artificielle : favoriser l'innovation en matière d'intelligence artificielle en Amérique latine et dans les Caraïbes*; ii) *ateliers de l'OMPI de gestion de la propriété intellectuelle et de l'intelligence*

---

87 Le premier atelier est organisé en collaboration avec l'Université Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et devrait avoir lieu en février 2025.

88 De plus amples informations sont accessibles à l'adresse suivante : Norme ST.26.

89 De plus amples informations sur les dialogues de l'OMPI sont disponibles à l'adresse suivante : Propriété intellectuelle et technologies de pointe.

artificielle dans les pays arabes; et iii) *propriété intellectuelle et intelligence artificielle : l'agriculture 4.0 dans l'ASEAN.* Par ailleurs, l'instrument relatif aux politiques de propriété intellectuelle, intitulé *"Préparer l'écosystème de l'innovation à l'intelligence artificielle : Guide relatif aux politiques de propriété intellectuelle"* a été lancé en 2024 afin d'améliorer la compréhension de l'IA et de la propriété intellectuelle parmi les décideurs et les offices de propriété intellectuelle, et de suggérer des actions pratiques qu'ils pourraient envisager maintenant et à l'avenir, en vue de soutenir les innovateurs locaux et de favoriser un environnement propice à l'innovation en matière d'IA[90]. Au cours de la période considérée, le secteur a également publié le guide intitulé *"Intelligence artificielle générative : naviguer dans le système de la propriété intellectuelle"*[91] en vue d'aider les entreprises et les organisations à adopter l'intelligence artificielle générative pour résoudre des questions pratiques complexes et atténuer les risques liés à la propriété intellectuelle.

PROJETS INTÉGRÉS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

67. *Projet du Plan d'action pour le développement relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces :* le déploiement de composants et de solutions commerciales adaptés à la modernisation des infrastructures de propriété intellectuelle des institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle avait pour but d'aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en matière de propriété intellectuelle en poursuivant le développement des infrastructures et autres équipements. Le projet a été intégré via le programme de l'OMPI de solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle, conformément à la recommandation n° 10 du Plan d'action pour le développement. Le programme visait à améliorer les systèmes commerciaux et l'infrastructure technique des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle afin de les aider à fournir des services plus rentables et de meilleure qualité à leurs parties prenantes. Dans ce contexte, les services suivants ont été fournis : i) conseils techniques; ii) évaluation des besoins des entreprises; iii) définition de la portée et planification des projets; iv) analyse des processus d'entreprise; v) développement et déploiement continus de solutions de systèmes d'entreprise personnalisées pour l'administration des droits de propriété intellectuelle, pour l'échange de documents de priorité et la recherche de résultats d'examen; vi) création de bases de données sur la propriété intellectuelle; vii) aide à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et préparation des données pour les publications en ligne et l'échange électronique de données; et viii) formation et transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété intellectuelle et soutien aux systèmes fournis par l'OMPI. L'assistance a tenu compte des normes de l'OMPI sur les données et les informations relatives à la propriété intellectuelle, le cas échéant. La formation sur site ou virtuelle, le mentorat et les ateliers de formation régionaux ont représenté une part importante des activités et se sont révélés essentiels pour atteindre les résultats souhaités. Fin 2024, plus de 90 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions, dont 20 PMA, utilisaient activement les solutions opérationnelles de l'OMPI pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle. En outre, 61 offices de propriété intellectuelle participaient à l'une des plateformes d'échange en ligne proposées par l'OMPI, à savoir l'*"accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen et du service d'accès numérique aux documents de priorité"*. L'un des principaux objectifs était d'améliorer le niveau de service des offices de propriété intellectuelle, en les aidant à passer à des services en ligne pour le dépôt et la diffusion d'informations sur la propriété intellectuelle[92].

---

[90] De plus amples informations sur cet instrument sont disponibles à l'adresse suivante : Préparer l'écosystème de l'innovation à l'intelligence artificielle.

[91] De plus amples informations sur ce guide sont disponibles à l'adresse suivante : Intelligence artificielle générative : naviguer dans le système de la propriété intellectuelle.

[92] De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle.

VI. SECTEUR DES ENJEUX ET DES PARTENARIATS MONDIAUX

68. Le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux a continué de piloter les efforts déployés par l'OMPI pour établir et renforcer des partenariats à fort impact afin de traiter les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. Le secteur a également continué de favoriser les travaux normatifs dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

COLLABORATION AVEC LES NATIONS UNIES, D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET DES PARTIES PRENANTES NON GOUVERNEMENTALES

69. Le secteur a continué de piloter la participation de l'OMPI aux activités menées par les organisations du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernées. Il convient de noter en particulier la coopération trilatérale sur la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce, aux côtés de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En juin 2024, l'OMPI a accueilli, dans le cadre de cette coopération trilatérale, le 5e webinaire trilatéral technique sur *"l'interaction entre la propriété intellectuelle et la concurrence à l'appui de l'innovation et de l'accès aux technologies de la santé"*[93]. Environ 200 participants et intervenants du monde entier se sont réunis pour discuter de l'interaction entre la propriété intellectuelle, les lois et politiques en matière de concurrence et les cadres réglementaires afin d'explorer comment diverses options politiques et acteurs institutionnels peuvent contribuer à favoriser une activité innovante et une compétitivité durables dans le secteur pharmaceutique. Les participants ont également discuté de la manière dont les organisations internationales, telles que l'OMS, l'OMC et l'OMPI, les autorités nationales de réglementation et la coordination interinstitutionnelle peuvent jouer un rôle dans l'appui du processus. En novembre 2024, l'OMPI a organisé des sessions et participé à l'*atelier sur le commerce et la santé publique* pour Membres et observateurs de la région de l'Asie du Sud-Est à Bangkok (Thaïlande), organisé et conçu en étroite collaboration avec l'OMC et les secrétariats de l'OMS et de l'OMPI. Organisé avec le soutien du Programme thaïlandais pour le commerce international et la santé, l'atelier visait à promouvoir une approche multidisciplinaire visant à favoriser l'innovation et l'accès aux technologies de la santé dans la région de l'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, en décembre 2024, la coopération trilatérale a organisé le 11e symposium technique trilatéral[94] sur le thème du *"renforcement des capacités de fabrication face à la charge que représentent les maladies non transmissibles"*. Cet événement a souligné l'importance d'explorer les intersections entre la santé publique, le commerce et la propriété intellectuelle afin d'analyser dans quelle mesure le renforcement et la diversification des capacités de production au moyen d'initiatives locales et régionales et de la coordination des efforts peuvent promouvoir l'innovation et améliorer l'accès aux technologies de la santé pour prévenir, détecter et traiter les maladies non transmissibles. Le symposium avait pour objet de se pencher sur les dernières évolutions et stratégies visant à réduire la charge mondiale des maladies non transmissibles, mettre en lumière les défis et les possibilités en matière de renforcement des capacités de fabrication et de coordination de ces efforts, y compris le rôle du commerce et de la propriété intellectuelle dans ce processus, et examiner le rôle de l'innovation et la contribution des moyens de fabrication locaux et régionaux à l'optimisation de la réponse mondiale à la charge de morbidité liée aux maladies non transmissibles.

70. Au cours de l'année considérée, l'OMPI a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'OMS pour mettre au point

---

[93] De plus amples informations sur ce webinaire sont disponibles à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=83813.

[94] De plus amples informations sur ce symposium sont disponibles à l'adresse suivante : Symposium technique conjoint.

l'initiative mondiale UIT-OMS-OMPI pour une intelligence artificielle au service de la santé[95]. Elle a également contribué à un atelier sur l'intelligence artificielle et la médecine traditionnelle, dont l'objectif était d'étudier le rôle de la propriété intellectuelle dans l'utilisation de l'intelligence artificielle en médecine traditionnelle. L'Organisation a continué de participer aux travaux de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles afin d'assurer une meilleure coordination concernant les sujets pertinents dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le secteur a continué de suivre les processus intergouvernementaux relatifs à la propriété intellectuelle et à l'innovation et d'y contribuer, notamment les travaux de l'Organe intergouvernemental de négociation afin de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS pour se préparer et réagir aux pandémies, et de participer au Conseil des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC). En mai 2024, l'OMPI s'est vu accorder le statut d'observateur au sein du Groupe de travail de l'OMC sur le commerce et le transfert de technologie, ce qui lui permet d'apporter son soutien aux discussions sur le transfert et le développement de technologies à l'OMC, le cas échéant. La participation de l'OMPI à ces processus favorise une compréhension globale de la propriété intellectuelle en tant qu'outil permettant l'innovation et l'accès aux résultats de l'innovation, en particulier dans le contexte du commerce et de la santé.

71. Il convient également de noter que le secteur a coordonné la participation de l'OMPI à l'événement de haut niveau 2024 du Forum du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) 20[96] qui s'est tenu en mai 2024. Le secteur a organisé une session portant sur *"la propriété intellectuelle et le sport électronique au service du développement"*, qui a bénéficié d'une participation de haut niveau. En outre, toujours en coopération avec d'autres unités, le secteur a coordonné : i) l'engagement et la participation de haut niveau de l'OMPI aux groupes d'experts pertinents à l'occasion du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social[97] en mai 2024; et ii) la signature d'une lettre d'intention et d'un plan d'action conjoint avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue afin de renforcer les synergies et la collaboration en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, de sensibilisation et de renforcement des capacités.

72. Le secteur a activement participé et soutenu le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), qui s'est tenu à Riyad (Arabie saoudite), du 15 au 20 décembre 2024. Entre autres activités, il a organisé et accueilli le Forum à participation non limitée sur "*les femmes dans les jeux et les applications : innovation, créativité et propriété intellectuelle"*. L'événement visait à mettre en évidence comment l'innovation, la créativité et un écosystème de propriété intellectuelle favorable peuvent renforcer l'égalité des sexes dans le développement des jeux vidéo et des applications. Pour y parvenir, la session a mis en avant la créativité et l'innovation des femmes travaillant dans ce domaine et a montré comment, grâce à différentes politiques, l'égalité et la reconnaissance de la créativité peuvent être assurées. Cet événement a également été l'occasion de présenter des outils pratiques pouvant être utilisés par les développeurs du monde entier.

73. En 2024, le secteur reste engagé auprès des organisations non gouvernementales (ONG) et des acteurs du secteur. Ses activités dans ce cadre ont notamment consisté à coordonner et organiser des réunions à Genève (Suisse), entre des experts techniques d'ONG et des partenaires industriels, notamment l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) et le Secrétariat de l'OMPI, afin de discuter des questions essentielles relatives à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un instrument juridique

---

95 De plus amples informations sur cette initiative sont disponibles à l'adresse suivante : Global Initiative on AI for Health (initiative mondiale pour une IA au service de la santé).

96 De plus amples informations sur cet événement sont disponibles à l'adresse suivante : Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) 20 Forum Événement de haut niveau 2024.

97 De plus amples informations sur cet événement sont disponibles à l'adresse suivante : L'IA au service du bien social Sommet mondial.

international sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, tenue en mai 2024, et à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, tenue en novembre 2024. Cette collaboration a permis d'éclairer des débats de fond et de renforcer l'appui apporté aux conférences[98], qui ont toutes deux abouti à des traités historiques. Le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés est notamment le premier instrument de ce type à inclure des dispositions visant spécifiquement les peuples autochtones et les communautés locales; les ONG représentant les peuples autochtones ont activement participé aux négociations. En outre, en juillet 2024, 63 représentants de 54 ONG et organisations du secteur se sont réunis à Genève pour le Dialogue annuel OMPI-ONG-parties prenantes avec le Directeur général. Cet événement, qui a été l'occasion de discussions sur l'IA et la propriété intellectuelle ainsi que sur le changement climatique et la propriété intellectuelle, reflète l'importance que l'OMPI accorde à la société civile en tant que partenaire essentielle à la construction d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle plus ouvert. Le secteur a accueilli au total neuf délégations d'ONG et des secteurs industriels au siège de l'OMPI tout au long de l'année 2024 pour des discussions approfondies sur un large éventail de questions liées à la propriété intellectuelle. Ces neuf événements ont tous porté sur des sujets pertinents pour le Plan d'action pour le développement et ont permis de dresser des bilans concernant les efforts de collaboration déployés à l'appui de ce dernier. La Licensing Executives Society International (LESI), par exemple, apporte son soutien aux travaux de l'OMPI sur le transfert de technologie et la commercialisation de la propriété intellectuelle, en particulier pour les PME, dans les pays en développement du monde entier.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET JEUNESSE

74. En 2024, l'OMPI a lancé la première stratégie de l'OMPI pour l'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle (IP-YES!)[99], un cadre dédié destiné à guider les efforts que l'organisation déploie à l'égard de la jeunesse. IP-YES! repose sur trois domaines d'action clés : i) *susciter la passion :* rapprocher la propriété intellectuelle des jeunes et promouvoir l'innovation et la créativité portées par les jeunes; *renforcer les compétences :* doter les jeunes de la formation, des connaissances et des compétences essentielles en propriété intellectuelle; et *favoriser l'action :* créer des possibilités plus significatives pour que les jeunes puissent appliquer les connaissances acquises et réussir dans leurs domaines d'intérêt. À travers cette approche structurée, l'OMPI continue de sensibiliser les jeunes à la propriété intellectuelle. Un autre fait marquant de l'année a été la création de *"TANIT, le pôle d'innovation pour les jeunes"*[100] en Tunisie, un projet élaboré en collaboration avec le Ministère tunisien de la jeunesse et des sports. Ce pôle, lancé dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités destiné à 50 jeunes leaders de clubs tunisiens, intègre l'éducation à la propriété intellectuelle dans l'écosystème national de l'innovation, en apportant aux jeunes les compétences nécessaires pour protéger et commercialiser leurs innovations. L'OMPI a également renforcé ses partenariats avec des acteurs mondiaux clés, en consolidant le rôle de la propriété intellectuelle dans les modèles économiques durables initiés par des jeunes. En sa qualité de partenaire principal du *programme "Youth Ecopreneur" du Centre du commerce international (CCI)*, l'OMPI a dispensé une formation spécialisée en propriété intellectuelle à de jeunes entrepreneurs, en leur fournissant des stratégies pour intégrer la propriété intellectuelle dans leurs plans et pratiques commerciaux. En outre, l'OMPI a codirigé le *Forum de la jeunesse de l'ECOSOC*[101], un espace de dialogue intergénérationnel qui a réuni des ministres

---

98 Par l'intermédiaire de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) et d'autres réseaux internationaux et nationaux.

99 De plus amples informations sur cette stratégie sont accessibles à l'adresse suivante : Stratégie de l'OMPI pour l'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle (IP-YES!).

100 De plus amples informations sur ce pôle sont disponibles à l'adresse suivante : TANIT, le pôle d'innovation pour les jeunes.

101 De plus amples informations sur ce Forum sont disponibles à l'adresse suivante : Forum pour la jeunesse de l'ECOSOC.

de la jeunesse de Colombie, du Nigéria, de Sierra Leone et d'Ouganda avec de jeunes entrepreneurs et de jeunes dirigeants pour explorer comment la propriété intellectuelle peut favoriser l'innovation et créer des opportunités. Pour répondre aux nouveaux métiers de l'économie numérique, l'OMPI a également lancé l'*atelier en ligne sur la gestion de l'image de marque à l'intention des jeunes créateurs et créatrices de contenus*[102], qui portait sur le paysage en évolution de l'entrepreneuriat et de la culture d'influence dans les médias sociaux. Cet atelier a permis de dispenser un enseignement intensif sur la manière de tirer parti de la propriété intellectuelle pour créer et protéger des marques en ligne, naviguer dans les algorithmes des plateformes et commercialiser des créations. En outre, l'OMPI, en collaboration avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament, a organisé un dialogue intergénérationnel innovant pendant les assemblées de l'OMPI[103]. Conçu comme une séance de mentorat publique, cet événement a permis aux innovateurs, jeunes et expérimentés, du secteur des sciences de la vie, de partager leur expérience en matière de propriété intellectuelle et de discuter des difficultés et des opportunités en matière d'administration et de réglementation de la propriété intellectuelle au niveau national.

WIPO GREEN

75. En 2024, la base de données WIPO GREEN a atteint le cap des 130 000 technologies vertes répertoriées. Depuis sa création, la plateforme a facilité plus de 1 000 mises en relation entre les membres du réseau. Sept institutions privées et publiques[104] ont rejoint WIPO GREEN au cours de la période considérée, portant le nombre total de participants à 157[105]. Un nombre croissant de partenaires de l'initiative mondiale WIPO GREEN, comprenant des entreprises figurant au classement Fortune 500, des PME et des offices de propriété intellectuelle, ont travaillé ensemble pour faciliter les échanges de technologies vertes, les projets d'accélération et les collaborations avec d'autres parties prenantes, l'objectif final étant de déployer davantage de solutions écologiques face au changement climatique. En 2024, le secteur a lancé la troisième édition du *Livre des technologies vertes* : *des solutions énergétiques qui répondent aux changements climatiques*[106] lors de la 2e session de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) à Bakou (Azerbaïdjan). Cette troisième édition du *Livre vert des technologies* jette un regard neuf sur l'état des technologies visant à répondre à certains des défis environnementaux les plus critiques de notre époque. Elle a été réalisée en coopération avec le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC) et l'Académie égyptienne de recherche scientifique et de technologie. Axé sur les solutions énergétiques, ce livre dispense des conseils pratiques sur la manière dont les technologies nouvelles et émergentes peuvent contribuer aux efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les villes, les zones rurales et le secteur des services, y compris les supermarchés, les établissements de santé et les centres de données. Cette édition du *Livre sur les technologies vertes* s'inscrit dans le prolongement des publications *Solutions pour l'adaptation au changement climatique* parue en 2022 et *Solutions pour l'atténuation du changement climatique* parue en 2023. Plus

---

102 De plus amples informations sur cet atelier sont disponibles à l'adresse suivante : Atelier en ligne sur la gestion de l'image de marque à l'intention des jeunes créateurs et créatrices de contenus.

103 De plus amples informations sur ce dialogue sont disponibles à l'adresse suivante : Intergenerational Dialogue during the WIPO Assemblies (dialogue intergénérationnel durant les assemblées de l'OMPI).

104 L'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni; Asahi Group Holdings, Ltd.; Chengdu Intellectual Property Exchange Center Co., Ltd.; Contemporary Amperex Technology Co., Limited; GCL (group) Holdings Co., Ltd.; Huawei; et Xiaomi Corporation.

105 De plus amples informations sur les partenaires de WIPO GREEN sont disponibles à l'adresse suivante : Partenaires de WIPO GREEN.

106 De plus amples informations sur ce livre sont disponibles à l'adresse suivante : Livre sur les technologies vertes.

de 1 000 technologies ont été recensées dans la base de données WIPO GREEN en lien avec le *Livre sur les technologies vertes*[107].

76. En 2024, les projets d'accélération[108] ont continué de constituer le principal instrument de l'engagement de la plateforme WIPO GREEN. Ces projets sont axés sur une zone géographique ou un domaine technologique particulier, où les fournisseurs et les demandeurs établissent des liens cruciaux qui peuvent conduire au déploiement ou au transfert de technologies vertes, générant des connaissances sur le paysage des technologies vertes et ouvrant la voie à des financements potentiels, à des conseils juridiques et à des réseaux commerciaux locaux et internationaux. Grâce au financement du fonds fiduciaire du Japon, WIPO GREEN a poursuivi en 2024 son projet d'accélération en Amérique latine[109], qui visait à identifier des solutions technologiques durables liées à l'agriculture intelligente sur le plan climatique et à mettre en relation les demandeurs et les fournisseurs de technologies. Les offices nationaux de propriété intellectuelle et d'autres entités gouvernementales d'Argentine, du Brésil, du Chili et du Pérou sont partenaires du projet, dont la quatrième phase porte davantage sur la mise en relation. Actuellement, 251 solutions technologiques et 138 besoins ont été téléchargés dans la collection de l'Agriculture des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans la base de données WIPO GREEN. Au total, 19 correspondances et 15 mises en relation ont été effectuées durant la phase III. Le projet d'accélération en cours en Chine a continué de rechercher des solutions aux besoins environnementaux des villes[110]. L'objectif de ce projet est de soutenir la Chine dans la réalisation de son engagement à réduire les émissions de carbone à l'horizon 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060. Le projet s'est concentré initialement sur Beijing et devrait s'étendre à d'autres grandes villes en 2025. Durant la période considérée, le projet a donné lieu à trois accords : l'un sur le traitement vert des déchets; un autre sur un système de stockage de l'énergie fondé sur l'IA; et un troisième sur des services d'éclairage intelligent. Cinq mises en relation ont eu lieu. La poursuite du projet est envisagée jusqu'en 2025 avec une extension à Shanghai, Chongqing et Hainan. En ce qui concerne le projet d'accélération mis en place en Indonésie, l'équipe chargée du projet a mis au point un nouveau catalogue de solutions techniques pour le traitement des effluents d'huileries de palme en 2024. Le secteur a poursuivi ses efforts pour influencer les décideurs afin qu'ils adoptent des technologies de réduction des émissions de méthane tout au long de l'année. En outre, le projet d'accélération de WIPO GREEN sur l'accès à l'eau au Tadjikistan visait à créer un accès résilient à l'eau potable, à améliorer les conditions sanitaires, la qualité de vie et les possibilités d'emploi dans les zones rurales montagneuses du Tadjikistan. Ce projet a permis d'établir trois mises en relation[111] : l'une portant sur l'accroissement de l'approvisionnement en eau avec de l'énergie renouvelable dans un complexe récréatif; et une autre portant sur l'accroissement de l'approvisionnement en eau dans un orphelinat et un pensionnat, respectivement.

77. Les premières phases d'un nouveau projet d'accélération en Inde, intitulé *"Accélérer la production alimentaire neutre en carbone"* et financé par le fonds fiduciaire du Japon, ont commencé à prendre forme en 2024. Le projet a pour objet de mobiliser de nouvelles technologies innovantes susceptibles de favoriser les pratiques d'adaptation pour une production alimentaire neutre en carbone afin de relever les défis environnementaux et climatiques dans le secteur agricole indien. De même, fin 2024, les fondements d'un nouveau

---

107 De plus amples informations sur cette collection sont disponibles à l'adresse suivante : Green Technology Book Full Collection (collection complète des Livres sur les technologies vertes).

108 De plus amples informations sur les projets d'accélération sont disponibles à l'adresse suivante : Projets d'accélération de WIPO GREEN.

109 De plus amples informations sur ce projet sont disponibles à l'adresse suivante : Une agriculture adaptée au changement climatique en Amérique latine.

110 Ces besoins liés au changement climatique concernent notamment l'énergie, l'eau, la pollution et les déchets. Ils figurent dans la collection "China Cities" de la base de données WIPO GREEN, accessible à l'adresse suivante : China Cities collection.

111 De plus amples informations sur ce projet sont disponibles à l'adresse suivante : Projet WIPO GREEN au Tadjikistan.

projet d'accélération ont été jets en République démocratique populaire lao, avec un accent sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur du café. Les projets en Inde et en République démocratique populaire lao devraient se poursuivre tout au long de 2025.

78. L'initiative WIPO GREEN[112] permet aux offices de propriété intellectuelle de se réunir pour partager leurs données d'expérience et leurs points de vue. Elle permet également des recherches et des analyses sur les activités des offices de propriété intellectuelle, qui contribuent à stimuler l'élaboration et le déploiement de solutions technologiques plus écologiques. Étant donné que les offices de propriété intellectuelle ont déjà lancé un large éventail de politiques générales et de programmes visant à accélérer la transition écologique, l'initiative WIPO GREEN a permis d'établir des notes de synthèse sur les types de politiques générales que d'autres offices de propriété intellectuelle pourraient souhaiter utiliser comme référence ou source d'inspiration. Fin 2024, la série de webinaires IPO GREEN[113] comptait 18 webinaires et avait fourni une plateforme aux offices de propriété intellectuelle du monde entier pour partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques dans la mise en œuvre d'initiatives liées au développement durable.

RENFORCEMENT DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

79. Durant 2024, le secteur a continué d'aider les États membres à établir un environnement durable de respect de la propriété intellectuelle, en prenant en considération, tout au long du processus, l'intérêt public en général et les préoccupations relatives au développement, conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement. Une assistance législative a été fournie à neuf États membres[114] dans le cadre du processus de modification ou d'adoption de cadres juridiques pertinents en vue d'une application efficace de la propriété intellectuelle conformément à la partie III de l'Accord sur les ADPIC. Neuf[115] activités de formation et de renforcement des capacités ont été organisées, en ligne ou sous une forme hybride, pour traiter des questions liées à l'application de la propriété intellectuelle et au renforcement du respect de la propriété intellectuelle au niveau national, sous-régional ou régional[116]. L'accent a sans cesse continué d'être mis sur l'étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales, les ONG et les États membres en vue de renforcer les efforts internationaux visant à accroître les capacités d'application de la propriété intellectuelle et à renforcer le respect de la propriété intellectuelle. À cet égard, le secteur a organisé la *Réunion annuelle des associations du secteur privé sur l'application des droits de propriété intellectuelle*[117] le 5 novembre 2024. Elle a rassemblé 15 associations du secteur privé qui interviennent dans l'application de la propriété intellectuelle et le renforcement du respect de la propriété intellectuelle, afin de dresser le bilan de leurs efforts visant à lutter contre la contrefaçon et le piratage et de partager des idées sur les possibilités de collaboration. Par ailleurs, le secteur a continué de renforcer ses activités d'information et de sensibilisation. Le projet IP Club de l'OMPI et de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) a notamment été élargi, et touche plus de 300 étudiants et 30 enseignants dans 15 écoles du Libéria, du Malawi et du Zimbabwe, le Libéria y participant pour la première fois. Des préparatifs sont en cours pour élargir le projet à cinq pays supplémentaires. De plus, la phase II du déploiement expérimental de l'instrument de l'OMPI relatif à la conduite d'enquêtes aux Philippines, qui consiste à mener une campagne de sensibilisation visant à réduire le

---

112 De plus amples informations sur cette initiative sont disponibles à l'adresse suivante : IPO GREEN.

113 De plus amples informations sur la série de webinaires sont disponibles à l'adresse suivante : Série de webinaires IPO GREEN.

114 Cinq États membres de la région de l'Asie et du Pacifique, trois de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et un de la région africaine.

115 Un de la région africaine, trois parmi les pays arabes, un de la région de l'Asie et du Pacifique et quatre de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

116 De plus amples informations sur ces activités sont disponibles à l'adresse suivante : Activités de formation et de sensibilisation.

117 De plus amples informations sur la réunion annuelle sont disponibles à l'adresse suivante : Réunion des associations du secteur privé sur l'application des droits de propriété intellectuelle.

piratage des droits d'auteur, s'est achevée avec succès. Elle a été conçue en s'appuyant sur les résultats de l'enquête menée auprès des consommateurs dans le cadre de la phase I. L'OMPI a également enrichi le jeu en ligne IP Challenge, lancé en 2024, d'une version en arabe portant le nombre total de versions linguistiques à sept[118].

SAVOIRS TRADITIONNELS

80. Pendant la période considérée, le secteur a continué de dispenser des informations neutres et axées sur la demande afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de législations nationales et régionales sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, en particulier après l'adoption du *Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés* en mai 2024. Par ailleurs, le secteur a continué d'apporter son soutien au renforcement des capacités et à la sensibilisation des peuples autochtones, des communautés locales et des organismes publics, tout en consolidant les dialogues et les processus de politique nationaux. Parmi les exemples de ces initiatives, l'on peut citer le *Prix de photographie de l'OMPI pour les jeunes des peuples autochtones*[119] qui avait pour thème *Les voies de la guérison et du bien-être des peuples autochtones* : *honorer la sagesse et le savoir de nos ancêtres.* L'annonce officielle des trois lauréats, de jeunes photographes originaires de Colombie, du Ghana et du Guatemala, a eu lieu lors d'une cérémonie de remise des prix au siège de l'OMPI en décembre 2024. L'événement a également été l'occasion de présenter une superbe exposition photographique présentant les 15 œuvres présélectionnées. En outre, le secteur a organisé le *Programme de l'OMPI de formation, de mentorat et de mise en relation sur la propriété intellectuelle à l'intention des femmes chefs d'entreprise issues de peuples autochtones et de communautés locales*[120]; ce programme visait à garantir que les entrepreneuses issues des peuples autochtones et des communautés locales reçoivent une formation dans le domaine de la propriété intellectuelle. En outre, une édition régionale du programme a été proposée aux femmes de la région d'Europe centrale et des États baltes[121] et s'est achevée début 2024; une phase de mentorat et de mise en relation de la troisième édition mondiale de ce programme s'est poursuivie tout au long de 2024. Après un atelier pratique complet sur la propriété intellectuelle et les savoirs médicaux traditionnels en 2023, le secteur a aidé quelques pays africains à élaborer et à lancer des projets nationaux sur la propriété intellectuelle et les savoirs médicaux traditionnels en 2024. Il est à noter également qu'en 2024, le secteur a lancé une *exposition virtuelle à 360° sur la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques*[122] qui visait à illustrer de manière exhaustive les principaux enjeux et les principales difficultés rencontrées par les peuples autochtones, ainsi que par les communautés locales, pour protéger et promouvoir leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles en tant que propriété intellectuelle.

ORGANES DE L'OMPI

81. Conformément à une décision prise par les États membres en juillet 2022, il a été convenu qu'une conférence diplomatique pour la conclusion d'un projet d'instrument juridique international ayant trait à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs

---

118 De plus amples informations sont accessibles à l'adresse suivante : Respect de la propriété intellectuelle.

119 De plus amples informations sur cette initiative sont disponibles à l'adresse suivante : Prix de photographie 2024 de l'OMPI pour les jeunes des peuples autochtones.

120 De plus amples informations sur ce programme sont disponibles à l'adresse suivante : Programme sur l'entrepreneuriat destiné aux femmes des communautés autochtones et locales.

121 De plus amples informations sur ce programme sont disponibles à l'adresse suivante : Programme de formation, de mentorat et de mise en relation de 2023 sur la propriété intellectuelle à l'intention des entrepreneuses issues de communautés locales de la région des pays d'Europe centrale et des États baltes – Atelier pratique sur la propriété intellectuelle.

122 De plus amples informations sur l'exposition virtuelle sont disponibles à l'adresse suivante : Exposition virtuelle de l'OMPI sur les savoirs traditionnels.

traditionnels associés aux ressources génétiques serait convoquée au plus tard en 2024. Cette conférence diplomatique s'est donc tenue du 13 au 24 mai 2024 au siège de l'OMPI. Les États membres ont adopté par consensus un nouveau traité historique de l'OMPI sur *la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés* en mai 2024[123]. Il s'agit du premier traité de l'OMPI portant sur l'interaction entre la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels et incluant des dispositions spécifiques pour les peuples autochtones et les communautés locales. Une fois entré en vigueur avec 15 parties contractantes, le traité établira en droit international une nouvelle obligation de divulgation pour les déposants de demandes de brevet dont les inventions sont fondées sur des ressources génétiques ou des savoirs traditionnels associés à des ressources génétiques. Les déposants devront divulguer le pays d'origine des ressources génétiques ou les peuples autochtones ou les communautés locales qui fournissent les savoirs traditionnels associés.

82. Le secteur a continué d'appuyer les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), qui s'est réuni à deux reprises au cours de la période considérée : à l'occasion de sa quarante-huitième session le 29 novembre 2024[124] et de sa quarante-neuvième session du 2 au 6 décembre 2024[125]. À sa quarante-huitième session, le comité a examiné les progrès accomplis sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui leur sont associés et a pris acte de l'adoption du traité de l'OMPI afférent.
La quarante-neuvième session, qui a marqué la première réunion de l'exercice biennal 2024-2025, était axée sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.

83. En outre, la soixantième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) s'est tenue du 31 janvier au 2 février dans le cadre de la recommandation n° 25 du Plan d'action pour le développement[126]. Cette session du comité portait sur les thèmes suivants : i) lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle en ligne et hors ligne; ii) Enjeux et solutions pour les petites et moyennes entreprises dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle; iii) coordination de l'application des droits; iv) Intelligence artificielle et application des droits de propriété intellectuelle; et v) poursuites en cas de délits en matière de propriété intellectuelle[127]. Au total, 272 participants ont assisté à la session, représentant 87 États membres, un État non membre (l'Union européenne), 28 observateurs, sept organisations intergouvernementales et 21 organisations non gouvernementales internationales (ONG) et 12 intervenants issus des milieux universitaires et du secteur privé.

PROJETS INTÉGRÉS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

84. *Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence*[128] : l'OMPI a continué de renforcer sa participation au Réseau international de la concurrence, en contribuant aux discussions sur les questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle et en apportant un point de vue favorable à la concurrence dans ce domaine à la communauté des organismes chargés de la concurrence. L'OMPI a également renforcé sa collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et avec la

---

123 De plus amples informations sur ce traité sont disponibles à l'adresse suivante : Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.
124 Tous les documents de la session sont accessibles à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80916.
125 Tous les documents de la session sont accessibles à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80927.
126 Le résumé présenté par la présidente est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=628371.
127 Tous les documents de la session sont accessibles à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=76048.
128 La page de l'OMPI consacrée à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence est accessible à l'adresse suivante : Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Au cours de l'année considérée, l'OMPI a participé à des ateliers destinés aux offices de propriété intellectuelle et aux autorités nationales chargées de la concurrence afin de présenter les questions pertinentes et de combler le fossé entre ces organismes. En outre, l'OMPI a poursuivi ses travaux sur la propriété intellectuelle, la concurrence et la durabilité, ainsi que sur les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. L'Organisation a achevé la première version de son instrument relatif à la concurrence déloyale. Elle a également organisé des programmes et des présentations nationaux et dispensé des conseils législatifs sur la concurrence, y compris la concurrence déloyale et la propriété intellectuelle, à plusieurs pays[129].

PROJETS EN COURS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

85. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

i) *Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain :* approuvé en 2023 et lancé en 2024, ce projet est mis en œuvre en Afrique du Sud, au Ghana, au Kenya et au Nigéria. Afin de maximiser les possibilités offertes par les marchés numériques aux industries culturelles, le projet vise à développer des outils efficaces pour lutter contre la prévalence du piratage en ligne sur ces marchés. Il est en bonne voie et diverses activités ont été menées, notamment des réunions de consultation avec les coordonnateurs nationaux et l'élaboration de plans de projet adaptés à chaque pays bénéficiaire.

VII. SECTEUR DES ÉCOSYSTÈMES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET D'INNOVATION

86. Le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation a continué d'apporter une assistance sur mesure aux États membres afin de favoriser la création d'écosystèmes propices à la croissance économique dans lesquels la propriété intellectuelle et l'innovation jouent un rôle clé. Le secteur a continué de donner la priorité à la gestion et à la commercialisation de la propriété intellectuelle, proposant des outils, des ressources et des plateformes adaptés aux chercheurs, aux innovateurs et aux PME. Ses efforts se sont concentrés sur des domaines essentiels, tels que l'analyse économique, les données sur la propriété intellectuelle et l'innovation, les services de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle, les stratégies nationales de propriété intellectuelle et la formation judiciaire des juges en propriété intellectuelle.

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES INNOVATEURS

87. Conformément à la recommandation n° 4 du Plan d'action pour le développement, l'accent a continué d'être mis sur les besoins des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). En 2024, la Plateforme des organismes d'appui aux PME[130] a été lancée sur le site Web de l'OMPI, une plateforme qui permet aux PME d'entrer en contact avec un ensemble de prestataires de services aux entreprises, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle. Actuellement, le répertoire de la plateforme contient plus de 500 entrées représentant 140 pays. La plateforme présente les outils et les documents élaborés par l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des entreprises, dont un certain nombre sont adaptés au contexte local spécifique des États membres. Quant au diagnostic en matière de propriété

---

129 Afrique du Sud, Botswana, Cambodge, République islamique d'Iran, Trinité-et-Tobago et Zimbabwe.

130 De plus amples informations sur la plateforme sont disponibles à l'adresse suivante : Plateforme des organismes d'appui aux PME.

intellectuelle de l'OMPI[131], il convient de mentionner qu'il a continué d'aider les entreprises à autoévaluer leurs actifs de propriété intellectuelle. Afin de rendre cet outil accessible à un public plus large, il a été traduit en bengali, hindi, khmer, roumain, tamoul, thaï, ourdou, ouzbek et vietnamien. Il a également été adapté aux contextes juridiques, réglementaires et procéduraux de l'Égypte, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, de la Hongrie et de la Lituanie et a été traduit dans les langues respectives de ces pays.

88. Dans le cadre du *Projet visant à promouvoir l'utilisation du système de la propriété intellectuelle comme source de financement par les entrepreneurs et les MPME en Amérique centrale et en République dominicaine*, des services spécialisés de soutien à la propriété intellectuelle ont été mis au point dans 25 institutions de soutien aux PME dans six États membres[132]. Des ateliers ont été organisés entre les PME participantes et le personnel des institutions de soutien formé pour former les entreprises à utiliser l'outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle afin de recenser leurs actifs potentiels de propriété intellectuelle. Chaque pays a également reçu des documents de l'OMPI visant à aider les entreprises en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle. Au total, 24 publications de la série de guides sur la propriété intellectuelle à l'intention des entreprises portant sur les marques, les brevets, les droits d'auteur et les dessins et modèles industriels (quatre par pays), adaptées au contexte juridique et réglementaire de chaque État membre, sont disponibles, ainsi que du matériel de communication sur les réseaux sociaux sous forme de "power-ups" (aide au démarrage) pour les PME. Les institutions de soutien sont invitées à informer le public de la disponibilité d'un soutien en matière de propriété intellectuelle par l'intermédiaire de leurs réseaux sociaux. Il convient également de noter que le programme de l'atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle a été organisé et mené à bien à l'intention de 300 PME de 30 États membres travaillant dans différents secteurs industriels tels que les technologies vertes, l'agro-industrie (produits alimentaires et boissons), l'artisanat, le commerce électronique, le franchisage, la production industrielle, les technologies de santé, les biotechnologies et les technologies médicales, l'éducation, l'agriculture, l'intelligence artificielle et l'économie et l'agroalimentaire.

89. Conformément à la recommandation n° 11 du Plan d'action pour le développement, le Programme d'aide aux inventeurs (PAI) a continué de permettre à des inventeurs et à des petites entreprises qui ne disposent pas de ressources suffisantes de transformer leurs idées en actifs. En 2024, le PAI a été mis en œuvre dans neuf États membres[133], où 40 bénéficiaires supplémentaires ont reçu gratuitement l'aide de professionnels des brevets expérimentés pour s'y retrouver dans le processus d'obtention de brevets dans leur propre pays et dans des ressorts juridiques sélectionnés. À ce jour, le PAI est venu en aide à 236 inventeurs et PME, dont 63 ont obtenu des brevets. Dans le domaine de l'assistance en matière de brevets, le programme de formation à la rédaction de demandes de brevet a continué de se concentrer sur le renforcement des compétences pratiques des spécialistes de la rédaction de brevets, et a permis de former plus de 1 450 participants depuis son lancement en 2016. Le programme de formation à la rédaction de brevets internationaux a eu lieu en 2024, en collaboration avec la Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI). Ce programme de formation vise à développer les compétences des nouveaux rédacteurs de brevets tout en constituant une communauté permettant d'augmenter le nombre de ces professionnels en huit mois. La formation a été suivie par 35 participants venant de plus de 30 pays. Trois ateliers nationaux ont également été organisés[134].

90. En 2024, l'Organisation a continué de déployer des efforts pour faire passer le financement de la propriété intellectuelle du stade marginal à celui de pratique courante.

---

131 De plus amples informations sur le diagnostic en matière de propriété intellectuelle sont accessibles à l'adresse suivante : Outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle.

132 Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama et République dominicaine.

133 Afrique du Sud, Chili, Colombie, Équateur, Kenya, Maroc, Pérou, Philippines et Singapour.

134 Ateliers nationaux au Chili, au Honduras et au Kenya.

À cette fin, l'OMPI a diffusé la première publication du *Guide pratique sur le financement par la propriété intellectuelle : Garantir des prêts avec vos actifs de propriété intellectuelle*[135], qui prépare les entreprises et les détenteurs de propriété intellectuelle aux discussions avec les prêteurs et fournit des informations sur le processus de prêt. De concert avec les États membres de l'ASEAN, l'OMPI a également lancé un Instrument de valorisation[136] pour la région, sur la base d'entretiens avec 400 praticiens locaux, experts financiers, directeurs techniques et entreprises. Trois séminaires nationaux de formation à la valorisation de la propriété intellectuelle se sont tenus en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines, qui ont réuni quelque 450 participants.

91. Le secteur a continué d'aider les États membres à mettre en place des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), qui favorisent l'accès aux informations technologiques contenues dans les documents de brevet et les publications scientifiques et techniques, et fournissent une assistance et des conseils sur la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Le programme a répondu à plus de 2,25 millions de demandes émanant de chercheurs, d'inventeurs et d'entrepreneurs du monde entier, les aidant à protéger, gérer et créer efficacement de la valeur à partir de leur propriété intellectuelle. En 2024, plus de 1600 différents CATI ont été créés dans 93 pays, dont 33 dans des PMA[137], et quatre réseaux régionaux de CATI ont été mis en place parmi les États membres de l'ARIPO, de l'ASEAN, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine (CATI-CARD) et les pays arabes, ainsi que deux autres réseaux de CATI régionaux mis en place pour les États membres de l'OAPI et les pays d'Asie centrale. L'OMPI a aidé les CATI à développer l'éventail et la qualité de leurs services grâce à des formations sur mesure, des ressources spécialisées et des possibilités de réseautage aux niveaux national, régional et international.

92. En 2024, le secteur a également publié le guide intitulé *Mesures d'incitation au transfert de technologie* : *un guide pour encourager, reconnaître et récompenser les chercheurs et les spécialistes*[138]qui vise à faciliter le passage de la recherche universitaire aux applications pratiques. Il souligne l'importance d'offrir des mesures d'incitation aux chercheurs et aux professionnels du transfert de technologie et de les encourager afin de convertir les résultats des recherches universitaires en solutions tangibles.

ÉCONOMIE ET ANALYSE DES DONNÉES

93. Le secteur a préparé des études relatives au développement sur les disparités hommes-femmes en matière de propriété intellectuelle et sur les pôles d'innovation, et il a fourni des données d'excellente qualité sur la propriété intellectuelle afin d'aider les décideurs à prendre des décisions éclairées. Parmi les travaux portant sur les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'on peut citer : i) la préparation d'une nouvelle étude de développement sur *"Les disparités hommes-femmes dans le domaine des dessins et modèles dans les pays d'Europe centrale et les États baltes"* qui doit être publiée en 2025; ii) les améliorations techniques apportées au Dictionnaire mondial de l'OMPI des prénoms classés par sexe[139]; et iii) une assistance technique en vue de la tenue de deux réunions d'experts en recherche sur l'égalité hommes-femmes[140]; iv) le recrutement d'un nouveau

---

135 De plus amples informations sont accessibles à l'adresse suivante : Guide pratique sur le financement par la propriété intellectuelle.

136 De plus amples informations sont accessibles à l'adresse suivante : Projet OMPI-ASEAN de valorisation de la propriété intellectuelle.

137 De plus amples informations sur le répertoire des CATI sont accessibles à l'adresse suivante : Répertoire des centres d'appui à la technologie et à l'innovation de l'OMPI.

138 De plus amples informations sur ce guide sont disponibles à l'adresse suivante : Mesures d'incitation au transfert de technologie.

139 De plus amples informations sur ce dictionnaire sont disponibles à l'adresse suivante : Dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe.

140 L'une de ces réunions a été coorganisée avec l'Office espagnol de la propriété intellectuelle. L'autre était coorganisée avec le Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI.

boursier chargé de la recherche sur les disparités en matière de genre. En ce qui concerne les pôles d'innovation, les réalisations notables de 2024 ont été les suivantes : i) la publication de l'ouvrage intitulé *The Unequal Geographical Distribution of Innovative Activity*[141], et ii) la préparation de la publication intitulée *Le réseau mondial de l'innovation locale* à paraître dans les prochaines années. Le secteur a également poursuivi ses travaux sur l'Indice mondial de l'innovation, en fournissant une assistance technique étendue visant à i) améliorer la disponibilité des données sur l'innovation, ii) évaluer la performance des économies en matière d'innovation, et iii) proposer des contributions basées sur l'Indice mondial de l'innovation pour les politiques d'innovation et de propriété intellectuelle. Une enquête menée en 2024 a révélé que 77% des États membres de l'OMPI utilisaient l'Indice mondial de l'innovation pour améliorer les écosystèmes et les mesures d'innovation, ainsi que comme référence pour les politiques nationales d'innovation dans toutes les régions du monde. Quelque 65 réunions en ligne ou physiques ont été organisées à cet effet en 2024.

INSTITUT JUDICIAIRE DE L'OMPI

94. L'Institut judiciaire de l'OMPI a continué d'aider les magistrats des pays en développement et des PMA à remplir leur rôle qui est essentiel pour un règlement efficace des litiges en matière de propriété intellectuelle. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les magistrats a été facilité : i) lors du Forum annuel de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle[142], organisé sous forme hybride et réunissant plus de 435 juges venant de 101 pays et de six tribunaux régionaux; ii) lors du Cours magistral sur la détermination des droits de propriété intellectuelle, qui a permis un échange entre 37 juges expérimentés venant de 20 ressorts juridiques sur les expériences et les évolutions de la jurisprudence en matière de brevets; et iii) lors du Colloque judiciaire international sur la propriété intellectuelle[143], qui a réuni des juges et des experts de neuf pays pour examiner des thèmes d'actualité en matière de détermination des droits de propriété intellectuelle; et iv) lors d'une série de webinaires pour juges favorisant un échange sur des affaires marquantes et sur les nouvelles évolutions concernant les licences obligatoires. Plus de 80% des juges ayant participé à ces activités sont originaires de pays en développement et de PMA. Un soutien personnalisé au renforcement des capacités visant à accroître les connaissances en matière de propriété intellectuelle et les compétences pertinentes des juges a également continué d'être apporté, en étroite collaboration avec les autorités judiciaires et autres autorités compétentes, et conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement. En réponse aux demandes reçues, l'OMPI a appuyé des programmes de formation judiciaire dans six États membres[144]. En outre, des formations judiciaires régionales ont été dispensées en Amérique latine et dans la région des États baltes.

95. Durant la période considérée, le secteur a continué d'améliorer la base de données WIPO Lex[145]. Les collections de lois, traités et jugements de WIPO Lex demeurent la source d'informations juridiques sur la propriété intellectuelle la plus complète, la plus fiable et celle qui fait le plus autorité, disponible sur le Web. En 2024, WIPO Lex s'est enrichie de 1 177 nouvelles lois de 101 pays. La base de données contient désormais plus de 19 000 lois, couvrant les législations nationales en matière de propriété intellectuelle et de propriété intellectuelle de 202 ressorts juridiques, ainsi que 200 traités de propriété intellectuelle, dont 27 traités administrés par l'OMPI. La collection des jugements de WIPO Lex

---

141 Cette publication est accessible à l'adresse suivante : The Unequal Geographical Distribution of Innovative Activity (Chapter 2) – Intellectual Property, Innovation and Economic Inequality.

142 De plus amples informations sur ce forum sont disponibles à l'adresse suivante : Forum à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle de 2024.

143 Le colloque a été organisé conjointement avec la Cour populaire suprême de Chine.

144 Cuba, Égypte, Philippines, Pologne, Ukraine et République-Unie de Tanzanie.

145 La base de données WIPO Lex est accessible à l'adresse suivante : WIPO Lex.

s'est élargie et couvre désormais 46 ressorts juridiques[146]. En 2024[147], le recueil de jurisprudence en matière de brevets essentiels à des normes est également venu compléter les collections de WIPO Lex et permet d'accéder à des décisions notables dans ce domaine, rendues dans le monde entier.

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

96. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a continué de proposer des méthodes extrajudiciaires de règlement des litiges, qui sont rapides et économiques (méthodes ADR) telles que les procédures de médiation, d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et d'expertise, qui permettent aux parties privées de régler efficacement leurs litiges commerciaux, nationaux ou transfrontières. Pendant la période considérée, le Centre est intervenu dans le règlement de près de 830 litiges, 55% des parties représentant des PME, notamment de jeunes entreprises, des créateurs et des innovateurs, dont un grand nombre venait de pays en développement et de PMA. Pour faire mieux connaître le règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle, plus de 60 sessions de formation en ligne ont été organisées, qui ont attiré plus de 5 300 participants venant de pays en développement et de PMA. Le Centre a également apporté une assistance pour la gestion des dossiers pour l'administration en ligne de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges à des bureaux du droit d'auteur et des tribunaux de pays en développement et de PMA, notamment en Afrique et en Amérique latine. Par ailleurs, des sessions individuelles se sont tenues en ligne pour les utilisateurs potentiels de services de règlement extrajudiciaire des litiges. Plus de 70 sessions ont été réservées par des utilisateurs de 30 pays, essentiellement des pays en développement et des PMA. Enfin, le groupe WIPO ADR Young, qui propose un forum de réseautage et de formation pour les jeunes professionnels œuvrant dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la résolution des litiges, comprend désormais 1 700 membres représentant quelque 110 pays[148].

PROJETS INTÉGRÉS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

97. On trouvera ci-dessous les éléments phares du travail effectué en liaison avec les projets du Plan d'action pour le développement :

i) *Accès à des bases de données spécialisées et appui :* des activités de formation et de sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle, à l'information en matière de brevets, aux stratégies et techniques de recherche en matière de brevets, ainsi qu'aux bases de données sur la technologie, ont été intégrées dans le programme habituel d'activités proposées aux CATI et à leurs partenaires. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les CATI a été encouragé par quatre conférences régionales[149], ainsi que par la plateforme de partage des connaissances eTISC[150], qui comptait près de 1 300 membres inscrits fin 2024. Les rapports sur les bases de données de brevets[151], regroupés sur la plateforme WIPO INSPIRE[152], sont désormais au nombre de 50, contribuant à la mise en œuvre des recommandations n°s 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le

---

146 Elle comprend désormais des décisions phares en matière de propriété intellectuelle d'Allemagne, d'Argentine, du Belize, de l'Office européen des brevets, de Lettonie, du Panama, du Paraguay, de Pologne, du Portugal, de République tchèque et de la Trinité-et-Tobago.

147 De plus amples informations sont accessibles à l'adresse suivante : Recueil de jurisprudence en matière de brevets essentiels à des normes.

148 De plus amples informations sont accessibles à l'adresse suivante : WIPO ADR Young.

149 Comprenant les réseaux des États membres de l'ARIPO, de l'ASEAN, de la CATI-CARD (Amérique centrale et République dominicaine), ainsi que de certains pays arabes et de certains pays d'Asie (tous disposant de réseaux nationaux de CATI).

150 La plateforme eTISC est accessible à l'adresse suivante : Plateforme eTISC.

151 Le portail de rapports sur les la base de données de brevets est accessible à l'adresse suivante : Rapports sur les bases de données de brevets.

152 La base de données WIPO INSPIRE est accessible à l'adresse suivante : WIPO INSPIRE.

développement. Fin 2024, le répertoire des CATI comprenait les coordonnées et les informations relatives aux services fournis par 1 624 CATI. La page Web dédiée aux CATI[153], qui donne accès à des informations sur diverses ressources destinées à favoriser le développement des connaissances et des compétences, a été visitée par 92 766 utilisateurs individuels. La nouvelle plateforme de gestion des projets et des performances des CATI[154] a été déployée dans d'autres pays où se trouvent des CATI. En outre, les programmes de l'OMPI *Accès à la recherche pour le développement et l'innovation* (ARDI) et *Accès à l'information spécialisée en matière de brevets* (ASPI) ont contribué à la réalisation de la recommandation n° 8 du Plan d'action pour le développement. En 2024, le programme ARDI a fourni un accès gratuit ou à faible coût à plus de 50 000 contenus universitaires et professionnels évalués par les pairs, y compris des revues, des livres et d'autres ressources évaluées par des pairs. Le programme est toujours membre du partenariat Research4Life (R4L) avec les programmes administrés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui ont offert des contenus dans leurs domaines spécialisés respectifs. Ce programme a donné accès à plus de 230 000 ressources dans les cinq programmes associés des agences des Nations Unies à plus de 11 900 institutions enregistrées, qui pouvaient accéder à tous les programmes R4L. Le programme ASPI a offert un accès gratuit ou à faible coût à des services commerciaux de bases de données sur les brevets auprès de neuf grands fournisseurs de bases de données sur les brevets qui proposaient des outils avancés et sophistiqués pour rechercher et analyser les informations techniques contenues dans les documents de brevet. En 2024, 96 institutions utilisaient activement l'ASPI.

ii) *Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets* : les activités d'analyses de brevets et d'établissement de cartographies de brevets ont été lancées dans le cadre de ce projet, qui met en œuvre les recommandations n°s 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement. Dans ce contexte, 21 cartographies de brevets relatifs aux technologies ont été commandées, notamment dans les domaines de la santé, du changement climatique et de l'environnement[155], tandis que des cartographies sur l'intelligence artificielle générative, l'agroalimentaire et les objectifs de développement durable ont été publiées en 2024[156]. Par ailleurs, le site Web de l'OMPI héberge un recueil répertoriant plus de 250 cartographies de brevets sur technologies diverses provenant d'autres organisations. Des directives méthodologiques pour l'élaboration de ces rapports figurent également dans les *orientations pour la rédaction des cartographies de brevets*, un *manuel sur l'utilisation d'outils open-source aux fins de l'analyse des brevets* et un *manuel sur l'analyse des brevets.* Dans cet esprit, le didacticiel électronique sur l'utilisation de l'information en matière de brevets a été mis à disposition sous la forme d'un cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI (DL-177)[157]. En outre, le portail d'accès aux registres de brevets[158] a fourni des informations sur les registres de

---

153 La page Web dédiée aux CATI est accessible à l'adresse suivante : Centres d'appui à la technologie et à l'innovation.

154 Lancée en 2022 pour faciliter la surveillance des données et performances des CATI. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : tppm.wipo.int.

155 Les cartographies de brevets de l'OMPI peuvent être consultées à l'adresse suivante : Analyse des brevets.

156 La cartographie des brevets relatifs à l'IA générative a été consultée au total par plus de 75 000 visiteurs individuels en 2024 (un record pour une cartographie de brevets de l'OMPI) et la cartographie des brevets liés aux ODD par plus de 7 000 personnes.

157 Les apprenants peuvent suivre leurs progrès et obtenir une attestation de fin de formation en ligne.

158 Le portail est accessible à l'adresse suivante : inspire.wipo.int/patent-register-portal.

brevets en ligne, les bulletins de brevets et les informations relatives à la situation juridique provenant de plus de 200 ressorts juridiques et collections d'informations en matière de brevets.

iii) *Utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique :* les guides pratiques sur l'identification[159] et l'utilisation[160] des inventions figurant dans le domaine public ont été consultés et téléchargés quelque 27 000 fois en 2024. Ils ont été complétés, en 2024, par un *Instrument pour l'utilisation des inventions relevant du domaine public*, qui offre aux chercheurs, aux inventeurs, aux entrepreneurs et aux CATI un outil pratique pour affiner de nouveaux concepts de produit et de service, s'appuyant sur des inventions du domaine public et pour lancer ces concepts sur le marché.

iv) *Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement,* les pays *les moins avancés et les pays en transition :* un manuel et une série d'outils[161] visant à évaluer les besoins en formation dans les domaines liés au transfert de technologie ont été élaborés. Ces outils permettent d'inventorier les chaînes de valeur de l'innovation, y compris les bailleurs de fonds, les développeurs, les gestionnaires et les utilisateurs de la propriété intellectuelle et les institutions de soutien associées, telles que les CATI, ainsi que les relations entre eux, pour : i) déterminer les lacunes en matière de qualifications et de compétences et ii) concevoir des programmes de formation efficaces pour les individus et les institutions au niveau national. Depuis la mise en place de l'outil d'évaluation des besoins de formation au Botswana en janvier 2022, d'autres pays ont manifesté leur intérêt pour sa diffusion. Des discussions sont en cours et d'autres formations devraient avoir lieu.

v) *Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs :* la Base de données de l'OMPI sur les politiques de propriété intellectuelle comprend plus de 700 exemples de politiques, guides, modèles et accords de propriété intellectuelle venant d'instituts universitaires et de recherche du monde entier. Certains de ces exemples sont des directives ou références pour la coopération Nord-Sud ou pour une commercialisation et un transfert de connaissance responsables. Les pages Web de l'OMPI sur le transfert de technologie ont fait l'objet d'un accroissement considérable de leur consultation en 2024, avec une forte hausse du nombre de visiteurs individuels passant de 82 299 en 2023 à 97 159 en 2024. Le nombre de téléchargements a également bondi, passant de 37 714 à 120 991, en raison de la publication du *Guide de l'OMPI sur les mesures d'incitation au transfert de technologie*[162] en mars 2024.

vi) *Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional* : Les principaux objectifs de la nouvelle approche mise en œuvre par l'OMPI pour soutenir la formulation de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle sont les suivants : i) mieux aligner les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle sur les objectifs de développement économique et les écosystèmes d'innovation et de création des États membres; ii) veiller à ce que les conseils stratégiques et techniques de l'OMPI aux États membres débouchent sur des stratégies de qualité qui tiennent compte des circonstances, des priorités et des besoins nationaux; et iii) améliorer la

159 Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante : Recensement des inventions dans le domaine public.
160 Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante : Utilisation des inventions du domaine public.
161 Le manuel et la série d'outils ont été élaborés en 2022 et peuvent être consultés à l'adresse suivante : Évaluation des besoins en formation en matière de transfert de technologie.
162 Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante : Mesures d'incitation au transfert de technologie.

connaissance de la valeur et de l'incidence des stratégies nationales de propriété intellectuelle parmi les États membres et les décideurs, notamment par l'analyse des tendances, des pratiques recommandées et de l'efficacité. En 2024, l'équipe chargée des stratégies nationales de propriété intellectuelle a travaillé en étroite collaboration et coordination avec les divisions régionales du Secteur du développement régional et national, ainsi qu'avec d'autres secteurs de l'OMPI, afin de fournir un soutien et des conseils renforcés aux États membres sur plus de 20 stratégies nationales de propriété intellectuelle. La méthodologie de l'OMPI concernant l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle a continué d'offrir une approche souple et facilement personnalisable à l'appui du processus de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

vii) *La propriété intellectuelle et l'économie informelle*, ainsi que l'ouvrage correspondant, "*The Informal Economy in Developing Nations – Hidden Engine of Innovation?"*[163], copublié avec Cambridge University Press, ont continué de susciter un vif intérêt auprès des décideurs et dans les milieux universitaires. Ce projet du Plan d'action pour le développement et cet ouvrage ont continué d'encourager d'autres travaux sur ce sujet crucial, mais trop peu étudié, notamment dans les milieux politiques, par exemple au sein de l'Union africaine, et dans les plans d'innovation nationaux en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. En 2024, le secteur a continué d'étudier l'innovation dans le secteur informel et a publié des données sur la migration des inventeurs. La mesure et la promotion de l'innovation dans l'économie informelle restent une priorité majeure pour les pays en développement et les PMA.

viii) *Coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle*[164] *:* l'Institut judiciaire de l'OMPI, en collaboration avec l'Académie de l'OMPI et d'autres secteurs d'activité de l'Organisation, a continué d'étoffer son offre pour aider les autorités judiciaires nationales et régionales à remplir leur rôle en assurant un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et efficace, notamment dans les pays en développement et les PMA. Plus précisément, le projet a été intégré dans un programme de formation continue à l'intention du corps judiciaire[165], coordonné par l'Institut judiciaire de l'OMPI. En 2024, l'OMPI a entamé une collaboration avec la Cour populaire suprême du Viet Nam en vue de renforcer leur coopération et de mettre en place un programme à l'intention du corps judiciaire.

ix) *Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle* : ce projet a été achevé avec succès au Mexique, en Ouganda, à Oman et au Pakistan en décembre 2022. Ses résultats, notamment des informations sur le programme de mentorat de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle à l'intention des inventrices et une série de récits sur des inventrices, sont disponibles sur la page Web du projet[166]. Lors de sa trentième session, le

---

163 Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante : The Informal Economy in Developing Nations: Hidden Engine of Innovation?

164 Ce projet a été mis en œuvre par l'Académie de l'OMPI dans quatre pays pilotes entre 2016 et 2018. Il a été intégré dans un programme de formation continue à l'intention du corps judiciaire, coordonné par l'Institut judiciaire de l'OMPI, après l'achèvement du projet en décembre 2018.

165 De plus amples informations sont accessibles à l'adresse suivante : Formation à la propriété intellectuelle à l'intention du corps judiciaire.

166 Le site Web du projet est accessible à l'adresse suivante : Les femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat.

comité a examiné le rapport d'achèvement[167] ainsi que le rapport d'évaluation[168] du projet et il a prié le Secrétariat de continuer d'intégrer les travaux effectués au titre de ce projet, en particulier le programme de mentorat, dans ses travaux réguliers. Le comité a également demandé au Secrétariat d'évaluer les futurs travaux à engager dans ce domaine et de lui en rendre compte en temps utile. En 2024, le comité a examiné le rapport intitulé *Rapport sur les femmes et la propriété intellectuelle : activités internes et externes, orientation stratégique* et a salué l'engagement continu de l'OMPI en faveur de l'intégration de la perspective de l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'Organisation, et a encouragé le Secrétariat à poursuivre les activités de mise en œuvre dans ce domaine, notamment organiser des séances de partage d'informations sur les femmes et la propriété intellectuelle.

x) *Recensement et utilisation des inventions relevant du domaine public* : à sa trente-deuxième session, le comité a examiné le *Rapport d'achèvement*[169] du projet, qui a pris fin en 2024 et a prié le Secrétariat d'intégrer les résultats dudit projet dans les travaux réguliers de l'Organisation et de tenir le comité informé. En conséquence, des guides pratiques sur le *i) Recensement des inventions dans le domaine public – Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs* (2020)[170] et ii) *Utilisation des inventions relevant du domaine public – Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs (2020)*[171] ont été publiés dans toutes les langues des Nations Unies et des programmes de formation connexes ont été mis en place dans le monde entier auprès des CATI, afin de permettre à ceux-ci de développer des services liés à des recherches sur la liberté d'exploitation et au développement de nouveaux produits ou services fondés sur des inventions du domaine public.

PROJETS EN COURS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

98. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

i) *Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle* : au nombre des réalisations notables de 2024, l'on peut citer : i) la consolidation des données requises provenant des États membres de l'OMPI bénéficiaires; ii) la révision de la méthodologie conçue pour le projet; et iii) la mise en œuvre d'un cycle complet de traitement et d'analyse de données prévu par cette méthodologie au Salvador.

ii) *Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche* : la phase préalable à la mise en œuvre du projet s'est achevée en 2024. Ce projet vise à renforcer la capacité des créateurs de technologies et des intermédiaires technologiques de nouer et d'entretenir une collaboration en matière d'innovation; il consiste : i) à recenser les pratiques recommandées et les cadres institutionnels et politiques efficaces et à les faire connaître; et ii) à élaborer et à améliorer les orientations et la formation dans ce domaine. Le projet vise à soutenir les créateurs de technologies, tels que les établissements universitaires et de

---

167 Le document CDIP/30/6 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=600731.
168 Le document CDIP/30/11 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=601651.
169 Le document CDIP/32/5 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=627738.
170 Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante : Recensement des inventions dans le domaine public.
171 Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante : Utilisation des inventions du domaine public.

recherche et les entreprises, ainsi que les intermédiaires technologiques tels que les bureaux de transfert de technologie et les CATI, en renforçant leur capacité à participer et à faciliter la collaboration en matière d'innovation, en particulier dans les pays en développement et les PMA[172].

VIII. SECTEUR ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION

99. Le Secteur administration, finances et gestion a défini les bases nécessaires pour obtenir des résultats efficaces dans l'ensemble de l'OMPI. En 2024, le thème intersectoriel du développement a continué d'être intégré dans tous les piliers stratégiques de l'OMPI conformément au Programme de travail et budget pour 2024-2025, avec des liens évidents entre les travaux de l'Organisation et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Tout au long de l'exercice biennal, l'Organisation a continué de renforcer l'impact de ses projets et initiatives menés dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités. La mise en œuvre du Fonds de reconstruction de l'OMPI, anciennement dénommé "ensemble de mesures en réponse à la COVID-19" a permis de soutenir environ 35 projets à fort impact, bénéficiant à plus de 50 États membres de l'OMPI[173].

100. Le secteur a également contribué aux objectifs de l'Organisation à travers un projet clé explorant l'évolution à venir des offices de propriété intellectuelle à mesure qu'ils étendent leur rôle au-delà de l'enregistrement. Le projet a examiné les compétences et les fonctions futures dont les offices de propriété intellectuelle, y compris les bureaux du droit d'auteur, auront besoin pour rester efficaces dans un écosystème en mutation, en tenant compte de leur taille, de leur niveau de développement et de leur situation géographique spécifiques. En outre, en réponse à un certain nombre de demandes des États membres formulées en 2023, le secteur a été chargé de préparer la version 2025 de l'enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle dénommée "WIPO Pulse". Première enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle, WIPO Pulse rend compte de la compréhension du public de la propriété intellectuelle au-delà des cercles d'experts et évalue les attitudes générales à l'égard du rôle de la propriété intellectuelle au sein des économies nationales. La première version de WIPO Pulse a fourni des informations précieuses sur l'impact de la propriété intellectuelle sur les économies et les sociétés. Sur cette base, le secteur a travaillé à élargir la portée de l'enquête en 2024 et à accroître la représentation régionale, en vue de sa future mise en œuvre.

PROJETS INTÉGRÉS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

101. *Amélioration du cadre de gestion de l'OMPI axé sur les résultats :* le projet a donné lieu à une série de discussions sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le contexte du CDIP. Ces discussions ont abouti à l'adoption de la *proposition dite "espagnole"* ou proposition en *six points sur l'assistance technique*, lors de la dix-huitième session du comité. Cette proposition invitait le Secrétariat à prendre une série de mesures, qui ont été mises en œuvre comme indiqué dans un rapport présenté à la vingt-quatrième session du CDIP. Lors de cette session, le comité a décidé que les discussions futures relatives à l'assistance technique fournie par l'OMPI se poursuivraient au titre du point de l'ordre du jour intitulé *"Assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement"*. Lors de sa vingt-neuvième session, sous ce point de l'ordre du jour, le CDIP a examiné la version révisée du document sur la poursuite des webinaires[174], présentant la stratégie du Secrétariat pour l'organisation de webinaires sur l'assistance technique à partir de 2024. En conséquence, au cours de l'année considérée, le Secrétariat a organisé deux webinaires qui ont permis de

---

172 Voir le document CDIP/31/5 Rev. disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=625184.
173 Plus de 25% des membres de l'OMPI.
174 Voir le document CDIP/30/8 Rev. disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=607672.

donner un aperçu complet des défis et des possibilités en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités sur les sujets suivants, convenus par les États membres[175] :
i) *Webinaire sur l'assistance technique et le renforcement des capacités orientés vers des objectifs précis : facteurs de succès et enseignements tirés*, qui s'est tenu le 11 avril 2024; et
ii) *Assistance technique virtuelle et renforcement des capacités : regard critique sur les avantages et les limites*, tenu le 12 septembre 2024. En outre, en 2024, le comité a salué l'introduction de deux nouveaux thèmes pour les webinaires : i) *Maximiser les résultats : planification stratégique de l'assistance technique et du renforcement des capacités*; et
ii) *Quantifier les résultats : stratégies de suivi et d'évaluation de l'assistance technique et du renforcement des capacités.* Enfin, à la suite de la Proposition du groupe des pays africains relative à la réalisation d'un examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement[176], cet examen a eu lieu durant la période considérée et a été présenté au comité à sa trente-troisième session. Les débats sur ce thème se poursuivront à la présente session du CDIP[177].

IX. CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

102. Le Cabinet du Directeur général a continué de se concentrer sur la direction stratégique globale et la coordination des travaux de l'Organisation. Il a donc a mis en place de nouvelles politiques et initiatives favorisant une culture interne dynamique et respectant la diversité géographique donnant au personnel de l'OMPI les moyens de travailler efficacement, en collaboration et de manière innovante. L'accent a été mis en particulier sur des échanges réguliers et ciblés avec les États membres afin de diffuser des informations et de recueillir des observations sur les activités menées par l'Organisation en vue de renforcer la transparence. Par ailleurs, durant la période considérée, la priorité a été accordée à la mise en œuvre d'un nouveau *"Plan d'action pour la diversité géographique"* afin que l'Organisation puisse améliorer la diversité géographique de son personnel.

ACTUALITÉS ET MÉDIAS

103. Tout au long de l'année 2024, les activités de communication se sont poursuivies pour sensibiliser à l'importance de la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement. Une approche fondée sur des récits, qui met en lumière des récits d'innovateurs et de créateurs du monde entier ayant eu un fort impact, a été renforcée afin d'illustrer la manière dont la propriété intellectuelle favorise le développement. Elle avait pour objet de mettre en lumière l'impact humain et positif des activités de développement de l'OMPI, notamment de nombreuses activités approuvées par l'intermédiaire du CDIP. La page Web intitulée "La propriété intellectuelle en action", où l'on peut trouver des vidéos et des articles sur les bénéficiaires des programmes de l'OMPI dans le monde, a continué de faire l'objet d'un grand nombre de consultations[178]. Plus de 250 vidéos ont été produites[179], dont environ la moitié mettaient en scène des personnes dans des pays en développement utilisant la propriété intellectuelle pour transformer des vies et des communautés. Les contenus de réseaux sociaux présents sur toutes les plateformes de l'OMPI ont également été adaptés afin de souligner l'importance de la propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation dans les pays et les communautés en développement, grâce à une approche centrée sur la personne. La présence de l'OMPI sur les réseaux sociaux a enregistré une croissance à deux chiffres au cours de l'année, avec plus de 550 000 abonnés recensés, ce qui témoigne d'un intérêt mondial

---

175 Le document CDIP/31/INF/5 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=621667.
176 Le document CDIP/29/9 est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=582427.
177 Le document CDIP/33/4 Corr. est accessible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=639846.
178 Plus de 130 000 depuis son lancement.
179 Plus de 40 longs métrages et plus de 140 courts métrages et 70 vidéos sur TikTok.

croissant pour l'OMPI et l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance économique et culturelle des pays.

DÉONTOLOGIE ET INTÉGRITÉ

104. Le Bureau de la déontologie de l'OMPI a continué d'aider le Directeur général à assurer la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI en matière de déontologie afin de renforcer l'intégrité, de garantir le respect des règles de déontologie et de promouvoir un comportement éthique dans les activités de l'Organisation. Outre son mandat consistant à dispenser des conseils confidentiels au personnel sur les questions liées à l'éthique[180] et de contrôler l'achèvement de la formation obligatoire sur l'éthique et l'intégrité, le Bureau de la déontologie a entrepris en 2024 plusieurs initiatives visant à approfondir la connaissance des normes éthiques et à renforcer la responsabilité et la conformité dans l'ensemble de l'Organisation. Tout d'abord, le Bureau de la déontologie a remanié ses pages Intranet afin de fournir des informations utiles sur la manière dont les conflits d'intérêts, en particulier ceux découlant de relations intimes, d'intérêts privés, de la réception de cadeaux ou d'invitations, et d'activités extérieures, peuvent se manifester et être traités, tout en facilitant l'accès aux ressources et aux contacts pertinents au sein de l'OMPI. Le Bureau de la déontologie a également lancé une enquête afin de mieux faire connaître les valeurs éthiques de l'OMPI et de favoriser un lien plus étroit entre ces valeurs et le personnel. Par ailleurs, une réunion publique a été organisée avec environ 300 participants pour présenter le mandat du Bureau de la déontologie et encourager le personnel à demander de l'aide lorsqu'il se heurte à des dilemmes déontologiques, notamment des conflits d'intérêts réels, potentiels ou présumés. Enfin, le chef du Bureau de la déontologie a rencontré les chefs de secteur, individuellement et collectivement, pour souligner le rôle exemplaire des responsables et des superviseurs dans la promotion d'une conduite éthique au sein de leurs unités.

SUPERVISION INTERNE

105. Les initiatives de supervision interne ont continué d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs en renforçant la responsabilité, la conformité, l'optimisation des ressources financières, l'administration, le contrôle interne et la gouvernance. En 2024, la Division de la supervision interne de l'OMPI a achevé la mission intitulée *"L'impact du soutien de l'OMPI aux femmes entrepreneurs*", dont l'objectif principal était d'identifier les bonnes pratiques de l'OMPI pour lutter contre les disparités hommes-femmes dans l'entrepreneuriat. Trois initiatives visant à soutenir les femmes entrepreneurs ont été évaluées : i) le programme sur l'entrepreneuriat destiné aux femmes des communautés autochtones et locales; ii) le projet visant à renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat; et iii) le projet de paniers de Chobe. Les principales recommandations étaient les suivantes : i) chaque projet de l'OMPI visant à soutenir les femmes entrepreneurs devrait inclure une stratégie de sortie pour assurer sa pérennité; ii) une analyse de genre devrait être intégrée dans l'analyse situationnelle de chaque projet; iii) le rôle central des offices nationaux de propriété intellectuelle et des autres acteurs locaux de la propriété intellectuelle devrait être renforcé dans les projets à venir de l'OMPI qui soutiennent les femmes entrepreneurs; et iv) les projets à venir devraient établir une distinction claire entre l'enregistrement de la propriété intellectuelle et la stratégie de marque et la commercialisation des produits afin de gérer les attentes des bénéficiaires des projets concernant le soutien de l'OMPI.

[180] En 2024, le Bureau de la déontologie a répondu à 182 demandes individuelles de conseils en matière d'éthique, présentées soit par une personne physique, soit sous une forme virtuelle, soit par écrit. Sur ses 182 demandes, 10 d'entre elles concernaient des conflits d'intérêts réels, potentiels ou présumés.

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE

106. En juillet 2023, l'OMPI a présenté son Plan d'action en matière de diversité géographique à son Comité de coordination, réaffirmant son engagement à améliorer la diversité géographique parmi son personnel. Approuvé par les États membres, le plan se concentre sur trois objectifs clés : i) l'établissement de partenariats avec les États membres pour une sensibilisation plus ciblée; ii) l'intégration de la diversité géographique dans l'ensemble de l'OMPI; et iii) l'accélération des efforts en matière de renforcement des capacités. En 2024, l'OMPI a mené quatre consultations régionales et 22 consultations nationales visant à renforcer ces partenariats. Elle a également organisé des séances d'information sur les ressources humaines dans le cadre d'autres réunions de l'OMPI, destinées à la communauté de la propriété intellectuelle, afin d'aborder les difficultés communes en matière d'acquisition et de rétention des talents. Enfin, dans le cadre du pilier iii), l'OMPI a lancé en 2024 le projet pilote "Carrières dans la propriété intellectuelle" avec trois pays sélectionnés, une initiative phare qui s'appuie sur une approche par projet en étroite collaboration avec le Secteur du développement régional et national[181]. Ce projet vise à renforcer la capacité des acteurs nationaux, notamment des fonctionnaires, des professionnels et des étudiants qui souhaitent poursuivre une carrière dans la propriété intellectuelle, tout en concevant un cadre pour doter les parties prenantes d'outils favorisant le perfectionnement des talents. Dans ce contexte, un élément essentiel du projet sera l'élargissement du vivier de talents afin de garantir un flux plus diversifié de talents pour répondre aux opportunités nationales et internationales dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'Académie de l'OMPI sera un partenaire central dans la mise en œuvre du projet en faisant progresser l'éducation à la propriété intellectuelle et les initiatives de renforcement des capacités dans les pays sélectionnés, soutenant ainsi la création de viviers nationaux de talents durables et garantissant la pérennité et l'évolutivité des résultats. Dans le cadre du projet, une méthodologie reproductible de recrutement de talents sera également élaborée, ce qui permettra d'étendre les efforts de renforcement des capacités à d'autres pays.

PROGRAMME POUR LES JEUNES EXPERTS

107. Le programme de l'OMPI pour les jeunes experts (YEP), lancé en 2022, vise à former la prochaine génération de dirigeants mondiaux de la propriété intellectuelle afin de contribuer à la création d'écosystèmes d'innovation dans le monde. Ce programme de deux ans qui se déroule à l'OMPI est conçu pour exposer aux jeunes à haut potentiel, en particulier à celles et ceux des pays en développement et des PMA, ainsi que des pays à économies en transition, les aspects techniques et politiques de la propriété intellectuelle. Chaque participant se voit attribuer un mentor et bénéficie de possibilités régulières de création de réseaux avec des cadres supérieurs de l'OMPI. Après le succès de deux promotions en 2022 et 2023, le programme est maintenant entré dans sa quatrième année. Lancé en juillet 2024, l'appel à candidatures pour la mise en place de la quatrième promotion a recueilli 5 872 réponses. Le 1er février 2025, cette promotion, composée de personnes issues de pays très divers a entamé son programme. Au cours de l'année considérée, le programme des jeunes experts a été remanié, ce qui a permis aux membres de la quatrième promotion de répartir leur temps de manière égale entre les affectations choisies. Les participants au programme acquerront ainsi une expérience professionnelle complète à l'OMPI, qui met l'accent sur l'apprentissage sur le terrain dans les différents secteurs de l'Organisation. L'OMPI attend des jeunes experts qu'ils apportent des perspectives nouvelles et des expériences diverses à l'Organisation, tout en défendant ses valeurs fondamentales et sa passion pour la promotion d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace.

181 Botswana, Estonie et Paraguay.

CONCLUSION

108. En 2024, l'OMPI a continué de faire progresser sa mission de promotion de l'innovation et de la créativité pour un avenir meilleur, en aidant les États membres à tirer parti de la propriété intellectuelle pour le développement. Les efforts de l'Organisation ont été guidés par le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026, qui souligne l'importance des systèmes de propriété intellectuelle axés sur le développement. Parmi les principales réalisations, l'on peut citer l'adoption de sept nouveaux projets du Plan d'action pour le développement, qui témoignent de la volonté de l'OMPI de répondre aux besoins en constante évolution de ses États membres. En renforçant la coordination interne et en exploitant les synergies entre ses secteurs, l'OMPI a fourni un soutien ciblé et adapté pour aider les États membres à s'orienter dans le paysage complexe de la propriété intellectuelle. À mesure que l'OMPI progresse, elle reste déterminée à faire en sorte que le Plan d'action pour le développement demeure un pilier central de son travail, en favorisant la croissance et le développement durables dans le monde entier.

[Les annexes suivent]

LIENS ENTRE LES 45 RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'OMPI POUR LA PÉRIODE 2022-2026

Recommandation n° 1*[182]	***Lien vers les résultats escomptés***[183]
L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. 4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.

[182] Les recommandations du Plan d'action pour le développement marquées d'un *astérisque sont les recommandations identifiées par l'Assemblée générale de 2007 pour une mise en œuvre immédiate.

[183] Les résultats escomptés sont énoncés dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI pour 2022-2026, disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373.

Recommandation n° 2	***Lien vers les résultats escomptés***
Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.
Recommandation n° 3*	***Lien vers les résultats escomptés***
Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.	1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

Recommandation n° 4*	***Lien vers les résultats escomptés***
Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
Recommandation n° 5	***Lien vers les résultats escomptés***
L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur certaines activités, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre.	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

Recommandation n° 6*	***Lien vers les résultats escomptés***
Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêts potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.
Recommandation n° 7*	***Lien vers les résultats escomptés***
Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.
Recommandation n° 8	***Lien vers les résultats escomptés***
Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.	3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.

Recommandation n° 9	***Lien vers les résultats escomptés***
Demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.	3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 10	***Lien vers les résultats escomptés***
Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.	3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

Recommandation n° 11*	***Lien vers les résultats escomptés***
Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
Recommandation n° 12*	***Lien vers les résultats escomptés***
Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.
Recommandation n° 13*	***Lien vers les résultats escomptés***
L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.

Recommandation n° 14*	***Lien vers les résultats escomptés***
Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des marges de manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 15*	***Lien vers les résultats escomptés***
Les activités d'établissement de normes doivent : - être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres; - prendre en considération les différents niveaux de développement; - établir un équilibre entre les coûts et les avantages; - constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et - être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.
Recommandation n° 16*	***Lien vers les résultats escomptés***
Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.

Recommandation n° 17*	***Lien vers les résultats escomptés***
Dans ses activités, notamment en matière d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 18*	***Lien vers les résultats escomptés***
Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.
Recommandation n° 19*	***Lien vers les résultats escomptés***
Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.	1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.

Recommandation n° 20	***Lien vers les résultats escomptés***
Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 21*	***Lien vers les résultats escomptés***
L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.
Recommandation n° 22	***Lien vers les résultats escomptés***
Les activités d'établissement de normes de l'OMPI devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Secrétariat de l'OMPI, sans préjudice du résultat des réflexions des États membres, devrait traiter dans ses documents relatifs aux activités d'établissement de normes, selon que de besoin et compte tenu des directives des États membres, des questions telles que : a) la garantie de la mise en œuvre nationale des normes de propriété intellectuelle, b) les liens entre propriété intellectuelle et concurrence, c) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle,	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

d) les flexibilités potentielles et les exceptions et limitations pour les États membres et e) la possibilité de dispositions particulières supplémentaires pour les pays en développement et les PMA.	
Recommandation n° 23	***Lien vers les résultats escomptés***
Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.	3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.
Recommandation n° 24	***Lien vers les résultats escomptés***
Demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique.	3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

Recommandation n° 25	***Lien vers les résultats escomptés***
Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 26	***Lien vers les résultats escomptés***
Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.	2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.

Recommandation n° 27	***Lien vers les résultats escomptés***
Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d'aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.	2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. 4.1 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI. 4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.
Recommandation n° 28	***Lien vers les résultats escomptés***
Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.

Recommandation n° 29	***Lien vers les résultats escomptés***
Inscrire les délibérations sur les questions relatives au transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle dans le mandat d'un organe approprié de l'OMPI.	2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 30	***Lien vers les résultats escomptés***
L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.	2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

Recommandation n° 31	***Lien vers les résultats escomptés***
Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.
Recommandation n° 32	***Lien vers les résultats escomptés***
Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle
Recommandation n° 33	***Lien vers les résultats escomptés***
Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant.	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.

Recommandation n° 34	***Lien vers les résultats escomptés***
Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois.	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
Recommandation n° 35*	***Lien vers les résultats escomptés***
Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 36	***Lien vers les résultats escomptés***
Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.

Recommandation n° 37*	***Lien vers les résultats escomptés***
À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 38	***Lien vers les résultats escomptés***
Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.
Recommandation n° 39	***Lien vers les résultats escomptés***
Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

Recommandation n° 40	***Lien vers les résultats escomptés***
Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans la mise en œuvre des programmes de développement.	1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle
Recommandation n° 41	***Lien vers les résultats escomptés***
Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement.	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
Recommandation n° 42*	***Lien vers les résultats escomptés***
Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.	2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle
Recommandation n° 43	***Lien vers les résultats escomptés***
Examiner comment améliorer le rôle de l'OMPI dans la recherche de partenaires pour le financement et l'exécution de projets relatifs à la fourniture d'une assistance ayant trait à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une procédure transparente et contrôlée par les membres et sans préjudice des activités de l'OMPI en cours.	3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.

Recommandation n° 44*	***Lien vers les résultats escomptés***
Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.
Recommandation n° 45	***Lien vers les résultats escomptés***
Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, "la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations".	2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

[L'annexe II suit]

LISTE DES PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2024

Projets du Plan d'action pour le développement achevés et évalués (43)	
1.	Conférence sur la "mobilisation de ressources pour le développement"
2.	Base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP TAD)
3.	Accès à des bases de données spécialisées et appui – phase I
4.	Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle
5.	Création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle
6.	Projet relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces
7.	Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales
8.	Renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous régional et régional
9.	La propriété intellectuelle et le domaine public
10.	Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence
11.	Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir
12.	Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets
13.	Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement
14.	Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés
15.	Propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)
16.	Brevets et domaine public
17.	Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux
18.	Propriété intellectuelle et économie informelle
19.	Accès et appui aux bases de données spécialisées – Phase II
20.	Création de "jeunes" académies nationales de propriété intellectuelle – Phase II
21.	Propriété intellectuelle et développement socioéconomique
22.	Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets – Phase II
23.	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organisations de gestion collective du droit d'auteur
24.	Propriété intellectuelle et transfert de technologie : Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs

25.	Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle
26.	Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains
27.	Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés
28.	Propriété intellectuelle et gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)
29.	Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – Phase II
30.	Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – Phase II
31.	Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays d'Afrique centrale – Phase II
32.	Coopération avec les établissements de formation judiciaire dans le domaine du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés
33.	Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement
34.	Utilisation des informations relevant du domaine public aux fins du développement économique
35.	Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition
36.	Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels
37.	Outils pour l'élaboration de propositions de projets réussies dans le cadre du Plan d'action pour le développement
38.	Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle
39.	Projet Propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle
40.	Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique
41.	L'utilisation des inventions du domaine public
42.	L'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique
43.	Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – Phase II
Projets du Plan d'action pour le développement en cours de mise en œuvre en décembre 2024 (12)	
1.	Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
2.	Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique
3.	Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

4.	Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement"
5.	Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle
6.	Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : Promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle – phase II
7.	Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche
8.	Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique
9.	Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur
10.	Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain
11.	Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique – Phase II
12.	La propriété intellectuelle et la libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux
Projets du Plan d'action pour le développement approuvés en 2024 (7)	
1.	Le renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise
2.	Renforcement des capacités de formation à la propriété intellectuelle des établissements universitaires artistiques et créatifs afin de favoriser la créativité
3.	Maintenir et renforcer le rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social au moyen d'une approche globale du développement
4.	Mise en œuvre de services de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur
5.	Création d'un centre de ressources et de prospective pour les stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI
6.	Donner aux jeunes musiciens lusophones les moyens de vivre de leur musique à l'ère du streaming musical
7.	Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle

[Fin des annexes et du document]